



N° 85-211-XIF au catalogue

Services correctionnels pour adultes au Canada 2000-2001



Centre canadien de la statistique juridique



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : Centre canadien de la statistique juridique, numéro sans frais 1 800 387-2231, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 (téléphone : (613) 951-9023).

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web.

Service national de renseignements	1 800 263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1 800 363-7629
Renseignements concernant le Programme des bibliothèques de dépôt	1 800 700-1033
Télécopieur pour le Programme des bibliothèques de dépôt	1 800 889-9734
Renseignements par courriel	infostats@statcan.ca
Site Web	www.statcan.ca

Renseignements sur les commandes et les abonnements

Le produit n° 85-211-XIB au catalogue est publié annuellement sous forme électronique dans le site Internet de Statistique Canada et est offert au prix de 28 \$ CA. Les utilisateurs peuvent obtenir des exemplaires à www.statcan.ca, sous la rubrique Produits et services.

Ce produit est aussi disponible en version imprimée par l'entremise du service d'Impression sur demande, au prix de 59 \$ CA. Les frais de livraison supplémentaires suivants s'appliquent aux envois à l'extérieur du Canada :

	Exemplaire
États-Unis	6 \$ CA
Autres pays	10 \$ CA

Les prix ne comprennent pas les taxes de ventes.

La version imprimée peut être commandée par

- Téléphone (Canada et États-Unis) **1 800 267-6677**
- Télécopieur (Canada et États-Unis) **1 877 287-4369**
- Courriel **order@statcan.ca**
- Poste
Statistique Canada
Division de la diffusion
Gestion de la circulation
120, avenue Parkdale
Ottawa (Ontario) K1A 0T6
- En personne au bureau régional de Statistique Canada le plus près de votre localité.

Lorsque vous signalez un changement d'adresse, veuillez nous fournir l'ancienne et la nouvelle adresse.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1 800 263-1136.



Statistique Canada
Centre canadien de la statistique juridique

Services correctionnels pour adultes au Canada 2000-2001

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2002

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Octobre 2002

N° 85-211-XIF au catalogue

ISSN 1480-851X

Périodicité : annuelle

Ottawa

This publication is available in English upon request (Catalogue no. 85-211-XIE).

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises et les administrations canadiennes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés uniformément dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- ^P provisoire
- ^r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié

Préface

La production de données statistiques juridiques à l'échelle nationale est le résultat d'une collaboration entre l'administration fédérale, les provinces et les territoires. Le présent rapport est le fruit de la collaboration entre les représentants des organismes gouvernementaux responsables des services correctionnels pour adultes de l'ensemble du Canada.

Nous tenons à remercier les nombreuses personnes qui ont participé à l'élaboration du présent document en nous fournissant de l'information ainsi que celles qui continuent d'aider et de conseiller le personnel du Programme des services correctionnels.

Demande de renseignements

Tous commentaires ou demandes de renseignements concernant cette publication doivent être adressés au :

Centre canadien de la statistique juridique
Information et services à la clientèle
Statistique Canada
19^e étage, Immeuble R.H. Coats
Parc Tunney
Ottawa, Ontario
K1A 0T6

Téléphone : (613) 951-9023
Sans frais : 1 800 387-2231
Télécopieur : (613) 951-6615

Table des matières

	Page
Introduction	7
Profil national	
Tableau sommaire 1. Nombre moyen de cas de contrevenants et nombre total d'admissions aux services correctionnels provinciaux, territoriaux et fédéraux, 1996-1997 à 2000-2001	11
Tableau sommaire 2. Nombre d'admissions à la détention provinciale, territoriale et fédérale, selon certaines caractéristiques, 2000-2001	12
Tableau sommaire 3. Nombre de libérations communautaires provinciales, territoriales et fédérales, 2000-2001	12
Tableau sommaire 4. Compte moyen de contrevenants en détention provinciale, territoriale et fédérale, 2000-2001	13
Tableau sommaire 5. Compte moyen de contrevenants dans la communauté, 2000-2001	13
Tableau sommaire 6. Dépenses d'exploitation des services correctionnels provinciaux, territoriaux et fédéraux pour adultes, 1996-1997 à 2000-2001	14
Tableau sommaire 7. Personnel dans les secteurs de compétence provinciaux, territoriaux et fédéraux, 1996-1997 à 2000-2001	14
Tableaux provinciaux et territoriaux	
Tableau 1. Établissements de détention provinciaux et territoriaux en activité à la fin de l'année, selon le niveau de sécurité et la capacité, 1998-1999 à 2000-2001	15
Tableau 2. Personnel, selon certaines catégories, 2000-2001	16
Tableau 3. Total des dépenses d'exploitation, selon l'organisme gouvernemental provincial et territorial responsable des services correctionnels pour adultes et selon la fonction principale, 1998-1999 à 2000-2001	17
Tableau 4. Coût quotidien moyen par détenu dans les établissements provinciaux et territoriaux, 1998-1999 à 2000-2001	18
Tableau 5. Compte quotidien moyen de contrevenants dans les établissements provinciaux et territoriaux, compte inscrit au registre et compte réel, selon le statut du détenu, 1998-1999 à 2000-2001	19
Tableau 6. Nombre total des admissions dans les établissements provinciaux et territoriaux, selon le statut du détenu, 1998-1999 à 2000-2001	20
Tableau 7. Nombre d'admissions de personnes condamnées dans les établissements provinciaux et territoriaux, selon l'infraction la plus grave, 1998-1999 à 2000-2001	21
Tableau 8. Nombre d'admissions de personnes condamnées dans les établissements provinciaux et territoriaux, selon la durée totale de la peine, 1998-1999 à 2000-2001	23

Table des matières – suite

	Page
Tableaux provinciaux et territoriaux – suite	
Tableau 9. Âge des détenus à l'admission dans un établissement provincial ou territorial, selon le statut à l'admission, 2000-2001	25
Tableau 10. Nombre d'admissions de personnes condamnées dans les établissements provinciaux et territoriaux, selon certaines perspectives et caractéristiques du détenu, 1998-1999 à 2000-2001	26
Tableau 11. Libérations de personnes condamnées ou prévenues des établissements provinciaux et territoriaux, selon la durée du séjour, 1998-1999 à 2000-2001	27
Tableau 12. Détenus en liberté illégale des établissements provinciaux et territoriaux, 1998-1999 à 2000-2001	28
Tableau 13. Compte moyen de contrevenants, surveillance communautaire, 1998-1999 à 2000-2001	29
Tableau 14. Nombre d'inscriptions à la surveillance communautaire, 1998-1999 à 2000-2001	30
Tableau 15. Durée de l'ordonnance de probation, 1998-1999 à 2000-2001	31
Tableau 16. Nombre d'admissions à la probation, selon l'infraction la plus grave, 1998-1999 à 2000-2001	33
Tableau 17. Âge des contrevenants à l'admission à la probation, 1998-1999 à 2000-2001	34
Tableau 18. Nombre d'admissions à la probation, selon certaines perspectives et caractéristiques du contrevenant, 1998-1999 à 2000-2001	35
Tableau 19. Décès des contrevenants provinciaux et territoriaux, selon la cause du décès, 1998-1999 à 2000-2001	36
Tableau 20. Statistiques des commissions provinciales des libérations conditionnelles, 1998-1999 à 2000-2001	37
Tableaux fédéraux	
Tableau 21. Établissements de détention fédéraux en activité à la fin de l'année, selon le niveau de sécurité et selon la capacité, 2000-2001	38
Tableau 22. Total des dépenses fédérales, 1998-1999 à 2000-2001	38
Tableau 23. Total des dépenses d'exploitation fédérales, selon le secteur de service principal (en dollars courants), 1998-1999 à 2000-2001	39
Tableau 24. Données sur la dotation en personnel du Service correctionnel Canada, par secteurs de services principaux, 2000-2001	39
Tableau 25. Coût quotidien moyen par détenu fédéral, 1998-1999 à 2000-2001	39
Tableau 26. Équivalents temps plein utilisés par la Commission nationale des libérations conditionnelles, 2000-2001	40
Tableau 27. Nombre moyen de détenus dans les établissements fédéraux, 1998-1999 à 2000-2001	40
Tableau 28. Nombre d'admissions dans les établissements fédéraux, selon le genre d'admission, 1998-1999 à 2000-2001	41
Tableau 29. Nombre d'admissions dans les établissements fédéraux en vertu d'un mandat d'incarcération, selon la durée totale de la peine à l'admission, 1998-1999 à 2000-2001	41

Table des matières – fin

	Page
Tableaux fédéraux – fin	
Tableau 30. Nombre d'admissions dans les établissements fédéraux en vertu d'un mandat d'incarcération, selon certaines catégories d'infractions, 1998-1999 à 2000-2001	42
Tableau 31. Nombre d'admissions dans les établissements fédéraux en vertu d'un mandat d'incarcération, selon certaines perspectives et caractéristiques du contrevenant, 1998-1999 à 2000-2001	43
Tableau 32. Âge des contrevenants admis à un établissement fédéral en vertu d'un mandat d'incarcération, 1998-1999 à 2000-2001	44
Tableau 33. Décès de détenus fédéraux, 1998-1999 à 2000-2001	45
Tableau 34. Évadés des établissements fédéraux, 1998-1999 à 2000-2001	45
Tableau 35. Libérations de détenus des établissements fédéraux, selon le genre de libération, 1998-1999 à 2000-2001	46
Tableau 36. Permissions de sortir avec surveillance et sans surveillance reçues du Service correctionnel Canada, 1998-1999 à 2000-2001	46
Tableau 37. Comptes moyen – Population fédérale et provinciale ou territoriale sous surveillance de la Commission nationale des libérations conditionnelles, selon la région, 1998-1999 à 2000-2001	47
Tableau 38. Taux d'octroi, selon le type de libération par la Commission nationale des libérations conditionnelles, 1998-1999 à 2000-2001	48
Tableau 39. Résultat fédéral des contrevenants libérés par la Commission nationale des libérations conditionnelles, selon le type de libération, 1998-1999 à 2000-2001	49
Tableau 40. Résultat provincial et territorial des contrevenants libérés par la Commission nationale des libérations conditionnelles, selon le type de libération, 1998-1999 à 2000-2001	50
Tableau 41. Assignations à la résidence rendue par la Commission nationale des libérations conditionnelles après la libération d'office, 1998-1999 à 2000-2001	50
Tableau 42. Assignations à la résidence rendue par la Commission nationale des libérations conditionnelles dans les cas de libération conditionnelle totale, 1998-1999 à 2000-2001	50
Annexes	
Annexe A. Estimations de la population selon le sexe, au 1 ^{er} juillet, 1998 à 2000	51
Annexe B. Répartition de la population adulte, selon l'âge et le sexe, au 1 ^{er} juillet 2000	52
Annexe C. Établissements de détention provinciaux et territoriaux en activité à la fin de l'année, selon la province ou le territoire, 2000-2001	53
Annexe D. Établissements de détention fédéraux en activité à la fin de l'année, selon la province, 2000-2001	54
Méthodologie	55
Glossaire	55

Introduction

Le Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ) a été constitué en juin 1981 à titre de projet fédéral, provincial et territorial voué à la production de statistiques et de données nationales sur le système judiciaire canadien. Le programme des services correctionnels du CCSJ recueille et diffuse des renseignements décrivant le fonctionnement et la prestation des services correctionnels pour adultes et adolescents au Canada.

Les données présentées dans les tableaux qui suit ont trait aux services qu'offrent les organismes gouvernementaux responsables des services correctionnels pour adultes dans chacun des secteurs de compétence provinciaux et territoriaux, de même qu'au niveau fédéral.¹ Les données dans ce rapport examine le nombre de contrevenants, les caractéristiques de ceux-ci ainsi que les ressources engagées tant pour les services de détention que pour les services de surveillance communautaire.

Il importe de signaler que ces données ne visent que les services correctionnels pour adultes et qu'il inclut toutes les personnes âgées de 18 ans et plus. Au Canada, la plupart des personnes qui commettent une infraction avant d'avoir atteint l'âge de 18 ans relèvent du système de justice pour la jeunesse et sont assujettis aux dispositions de la *Loi sur les jeunes contrevenants* (dans des cas exceptionnels, une personne âgée de moins de 18 ans peut être jugée et condamnée comme adulte). Les enfants de moins de 12 ans ne font pas l'objet de poursuites pénales au Canada. Ce rapport ne comprend pas de données sur les services correctionnels relativement aux enfants et aux adolescents.

Mandats des services correctionnels

Les services correctionnels au Canada chapeautent les six grands secteurs de responsabilités suivants : (1) la détention provisoire; (2) les peines de détention; (3) les condamnations avec sursis; (4) la probation; (5) la libération conditionnelle; (6) les commissions de libérations conditionnelles.

(1) Personnes prévenues

Les services correctionnels provinciaux et territoriaux s'occupent des personnes accusées d'une infraction et renvoyées sous garde (personnes prévenues) par le tribunal en attendant sa prochaine comparution. Ces personnes n'ont pas été condamnées à une peine, mais elles peuvent être détenues pour bon nombre de raisons (par exemple : lorsqu'il y a un risque qu'elles ne se présentent pas au tribunal à la date fixée, lorsqu'elles présentent un danger pour elles-mêmes ou pour d'autres, lorsqu'il y a un risque de récidive). Dans des circonstances normales, il incombe à la Couronne de faire valoir les motifs justifiant le renvoi sous garde de l'accusé. Si ces motifs ne peuvent être établis, la personne prévenue obtient sa mise en liberté provisoire par voie judiciaire en attendant sa prochaine comparution devant le tribunal. Toutefois, si l'accusé commet un acte criminel pendant qu'il est en *liberté provisoire par voie judiciaire* relativement à un autre acte criminel, il a la charge de faire valoir les motifs justifiant sa mise en liberté.

Pour déterminer la peine à infliger, le juge peut tenir compte de la période qu'un accusé a passée sous garde. Il n'est donc pas rare qu'un contrevenant reçoive une sentence «peine purgée». Cela se produit le plus souvent lorsque l'accusé est demeuré sous garde pendant une période plus longue ou pour la même durée que la peine qui serait normalement imposée par le juge. Aux fins des registres, les commis aux dossiers dans les établissements inscrivent une durée d'une journée pour de telles peines ou «libéré à la cour». Pour cette raison, le présent rapport renferme des distributions des peines moins longues qu'elles ne le sont en réalité.

(2) Peines de détention

Les organismes de services correctionnels sont responsables de l'administration des décisions rendues par le tribunal (à l'exception des amendes). Lorsqu'un accusé a été déclaré coupable, la décision effective est à la discrétion du juge qui préside le tribunal. Le *Code criminel* prévoit des peines maximales pour la plupart des infractions et aussi des peines minimales pour certaines infractions. Au Canada, la peine maximale est rarement infligée. En général, le juge considérera les recommandations du Procureur de la couronne et de l'avocat de la défense pour rendre une décision. Dans certains cas, il peut demander un *rapport présentenciel* (RPS). Le RPS est préparé par un agent de probation et vise à informer le juge au sujet du mode de vie de l'accusé, de sa situation vis-à-vis de l'emploi ainsi qu'à d'autres circonstances. Lors de la détermination de la peine, le juge tient compte de divers facteurs concernant l'infraction, du tort causé à la victime et de certaines caractéristiques de l'accusé. Au Canada, le recours à l'incarcération se limite habituellement aux contrevenants qui ont commis des infractions très graves et aux récidivistes. Il y a toutefois des exceptions à la règle. À l'Île-du-Prince-Édouard la plupart des conducteurs reconnus coupables de conduite avec facultés affaiblies purgent une peine d'emprisonnement.

Il arrive assez souvent qu'un contrevenant soit condamné pour plusieurs infractions lors d'une seule décision de la cour. Le juge peut alors demander que les peines soient purgées de façon consécutive ou concurrente (une après l'autre). Cette pratique fait que l'on attache de l'importance à la «peine totale» (c'est-à-dire la somme de toutes les peines consécutives infligées).

Le *Code criminel* stipule que toutes les personnes condamnées à une peine totale de deux ans ou plus doivent être emprisonnées dans un pénitencier fédéral. Au Canada, tous les pénitenciers relèvent du Service correctionnel Canada (SCC). Tous les contrevenants sous responsabilité fédérale sont d'abord admis dans un établissement provincial ou territorial afin de leur permettre d'exercer leur droit d'appel de la condamnation ou de la sentence. Un avis d'appel doit normalement être déposé dans un délai de 30 jours suite à l'imposition de la sentence. Les contrevenants fédéraux peuvent déposer dans un délais de 15 jours, un avis d'appel

¹ Pour l'analyse de ces données, s'il vous plaît vous référez au Juristat « Les services correctionnels pour adultes au Canada, 2000-2001 » (n° 85-002-XIF au catalogue, vol. 21, n° 9)

avant d'être transférés à un pénitencier fédéral. Les contrevenants sous responsabilité fédérale qui renoncent à leur droit d'appel seront ensuite transférés dans un pénitencier fédéral pour purger leur peine.

Les contrevenants qui sont condamnés à une peine totale d'emprisonnement de moins de deux ans relèvent exclusivement des services correctionnels provinciaux ou territoriaux. De plus, les contrevenants qui ont omis de payer une amende imposée en vertu d'une loi fédérale ou provinciale sont passibles d'une peine d'emprisonnement d'une durée prévue par la loi en question. Les détenus emprisonnés uniquement pour défaut de paiement d'une amende peuvent réduire la durée de leur peine en acquittant par la suite une partie de l'amende.

Les peines discontinues peuvent être assorties d'ordonnances de probation et sont normalement purgées durant les fins de semaines ou les autres jours spécifiés. De tels privilèges sont normalement accordés uniquement pour leur permettre de conserver leur emploi ou d'assumer leurs responsabilités familiales.

(3) Condamnation avec sursis

Introduit comme une nouvelle décision avec la proclamation de la loi C-41, la condamnation avec sursis permet à un contrevenant condamné à une peine d'emprisonnement de purger sa peine sous surveillance au sein de la collectivité. Les condamnations avec sursis peuvent être imposées selon le bon vouloir du juge qui préside l'audience, sous réserve de certaines restrictions. Tout d'abord, il ne doit pas s'agir d'une infraction pour laquelle une peine minimale d'emprisonnement est prévue. En deuxième lieu, la peine minimale qui aurait été normalement infligée doit être de moins de deux ans. En dernier lieu, le tribunal doit être convaincu que l'imposition d'une condamnation avec sursis ne mettra pas en danger la sécurité du public. L'objectif est de fournir aux personnes qui commettent des infractions de moindre gravité des solutions de rechange efficaces, moins onéreuses et axées sur la communauté et de permettre que le peu de ressources disponibles servent à l'incarcération et au traitement des auteurs de crimes plus graves.

Tout comme dans le cas d'une ordonnance de probation, l'ordonnance de condamnation avec sursis renferme des conditions obligatoires. Parmi celles-ci, signalons l'obligation de rester dans le ressort du tribunal et de se présenter à un agent de surveillance selon les modalités précisées. D'autres conditions peuvent exiger que le contrevenant s'abstienne de consommer de l'alcool ou qu'il exécute des travaux communautaires. En cas de manquement aux conditions imposées, le contrevenant peut être forcé de comparaître de nouveau devant le tribunal, et le juge pourra mettre fin à la condamnation avec sursis ou condamner le contrevenant à un établissement de détention pour purger la peine originale d'emprisonnement en entier ou en partie.

Bien que la création de la condamnation avec sursis soit encore trop récente (septembre 1996) pour en connaître l'incidence sur les populations correctionnelles provinciales/territoriales, au cours de la dernière année, plus de 1700 adultes ont commencé à purger une peine d'emprisonnement avec sursis dans la collectivité. Même si le nombre d'admissions de personnes condamnées à un établissement provincial/territorial pour la

même période a diminué, il serait prématuré de conclure que cette baisse est principalement attribuable aux condamnations avec sursis.

(4) Probation

Le tribunal peut émettre une ordonnance de probation à l'endroit d'un condamné à titre de seule peine ou en conjonction avec une autre, une peine de détention par exemple.

D'habitude, la probation est une condamnation avec sursis qui peut ou non faire l'objet d'une surveillance par un agent de probation. Une ordonnance de probation non assortie d'une condition de surveillance n'est pas normalement portée à l'attention des autorités correctionnelles. Dans le présent rapport, le terme «probation» signifie uniquement la probation sous surveillance. Les ordonnances de probation sont souvent assorties de la condition de dédommager la victime et d'une ordonnance de services communautaires (OSC). Si le contrevenant ne se conforme pas aux conditions d'une ordonnance de probation, il peut faire l'objet d'autres sanctions.

Tout comme dans le cas de la cueillette des données sur la détention, il existe deux indices pour décrire le recours aux services de probation. Le premier, les admissions (on y réfère aussi comme étant des inscriptions) à la probation, correspond au nombre de personnes soumises à une ordonnance de probation. Le deuxième est le compte des probationnaires effectué habituellement tous les mois et exprimé en «compte à la fin du mois». Comme pour les comptes des détenus dans les établissements, ces comptes à la fin du mois servent à des fins opérationnelles et administratives. Puisque les comptes des probationnaires ne sont normalement pas associés à d'autres renseignements sur les contrevenants, le lecteur doit se garder d'extrapoler les caractéristiques de la population à partir des données sur les admissions.

(5) Libération sous condition

La planification de la mise en liberté et de la réinsertion sociale progressive des détenus grâce à des mécanismes de «mise en liberté sous condition» est un aspect important du programme correctionnel. Le recours à ces divers mécanismes permet d'assurer la protection de la société au moyen d'un régime de surveillance des contrevenants dans la collectivité par les autorités correctionnelles.

En novembre 1992, la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (projet de loi C-36) est entrée en vigueur, remplaçant ainsi la *Loi sur la libération conditionnelle* et la *Loi sur les pénitenciers*. Le pouvoir d'accorder la libération conditionnelle, auparavant prévu par la *Loi sur la libération conditionnelle*, est maintenant énoncé dans la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* et dans la législation provinciale/territoriale respective.

La surveillance des personnes libérées sous condition est gérée par les systèmes correctionnels fédéraux et provinciaux/territoriaux. La libération sous condition est exercée par les autorités correctionnelles dans les systèmes provinciaux et territoriaux. Au niveau fédéral, la responsabilité concernant les permissions de sortir est partagée entre la Commission nationale des libérations conditionnelles et le Service correctionnel du Canada.

Voici les mécanismes de mise en liberté sous condition au Canada :

- **La permission de sortir** autorise les contrevenants à quitter l'établissement pour prendre part à certains besoins. Les contrevenants peuvent obtenir une permission de sortir *avec surveillance* ou *sans surveillance* de façon régulière pour rendre visite à leur famille, obtenir des soins médicaux, participer à des programmes de réadaptation, rencontrer d'autres personnes, ou pour des raisons humanitaires. Le projet de loi C-36 définit les raisons pour lesquelles une permission de sortir peut être accordée aux contrevenants fédéraux.
- La **semi-liberté** est accordée à la discrétion des responsables des libérations conditionnelles. Elle offre aux contrevenants la possibilité de participer à des activités communautaires courantes. Normalement, les contrevenants habitent dans un établissement correctionnel ou un établissement résidentiel communautaire et sont libérés dans la collectivité pour une période spécifiée durant la journée. La semi-liberté est aussi accordée aux contrevenants afin de les préparer à la libération conditionnelle totale et à la libération d'office.
- La **libération conditionnelle totale** est une forme de mise en liberté sous condition accordée à la discrétion des responsables des libérations conditionnelles. Elle permet aux contrevenants de purger une partie de leur peine dans la collectivité. Dans tous les cas, les contrevenants sont placés sous la surveillance d'un agent de libération conditionnelle et doivent respecter certaines conditions visant à réduire les risques de récidive et à faciliter leur réinsertion sociale.
- La **libération d'office** permet à la plupart des contrevenants condamnés sous responsabilité fédérale et n'ayant pas obtenu de libération conditionnelle de purger le dernier tiers de leur sentence sous surveillance dans la collectivité selon les mêmes conditions de libération que celles imposées aux contrevenants à qui on a accordé une libération conditionnelle totale.

(6) Commissions de libération conditionnelle

La dernière responsabilité des services correctionnels pour adultes vise l'administration des commissions de libération conditionnelle. Le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique administrent leurs propres commissions des libérations conditionnelles dont relèvent les contrevenants détenus dans leurs établissements provinciaux. La Commission nationale des libérations conditionnelles s'occupe de toutes les personnes condamnées à purger une peine dans un pénitencier (c'est-à-dire une peine de deux ans ou plus) et des personnes détenues dans les établissements de détention provinciales et territoriales où il n'y a pas de commission provinciale/territoriale.

Les commissions des libérations conditionnelles sont des tribunaux administratifs investis de pouvoirs en matière d'octroi, de refus, de cessation ou de révocation de la liberté conditionnelle à l'égard de détenus sous leur responsabilité. La Commission nationale des libérations conditionnelles a également le pouvoir de faire cesser ou de révoquer la «liberté d'office», de détenir certains contrevenants et d'accorder des permissions de sortir avec surveillance et sans surveillance à certains contrevenants détenus dans les pénitenciers.

Mesures de l'activité des services correctionnels : Admissions et comptes moyens

Normalement, deux indicateurs différents ont été utilisés pour décrire l'utilisation des services correctionnels : i) le nombre annuel d'«admissions» à des établissements correctionnels ou des programmes de surveillance communautaire (que l'on nomme également «inscription» dans le cadre des programmes communautaires), et ii) le «compte moyen» des détenus incarcérés ou purgeant une peine dans la collectivité à un moment donné.

Les données sur les admissions sont recueillies lorsque le contrevenant entre à l'établissement, et portent habituellement sur les éléments suivants :

- la durée totale de la peine;
- l'âge du contrevenant;
- le sexe du contrevenant;
- l'origine ethnique (Autochtone/non-Autochtone); et
- l'infraction pour laquelle le contrevenant a été condamné (il peut y en avoir plusieurs).

Même si les données sur les admissions décrivent et mesurent les changements survenus dans le volume des causes des organismes correctionnels au cours d'une période donnée, elles n'indiquent pas le nombre de personnes qui utilisent les services correctionnels. Même s'il est important de contrôler la charge de travail associée à chaque particulier, il importe tout autant d'être en mesure de compter le nombre total des contrevenants responsables de la charge de travail des admissions.

Le «dénombrement des détenus» est une autre mesure utilisée par les services correctionnels pour décrire le nombre de détenus incarcérés ou purgeant une peine au sein de la communauté à un moment précis. Les dénombrements constituent un indicateur opérationnel important pour les gestionnaires d'établissements correctionnels et ils servent d'indicateurs officiels de l'utilisation de la capacité d'accueil des établissements. Les agents des services correctionnels s'adonnent au dénombrement quotidien des détenus dans leur établissement, au moins à tous les changements de poste, et au dénombrement mensuel des contrevenants sous surveillance communautaire. Par conséquent, une personne condamnée à vingt-cinq années d'emprisonnement pour avoir commis un meurtre en 1990 aurait été comptée dans les données carcérales de 1996-1997 puisqu'elle serait toujours sous garde le jour ou le mois où a eu lieu le dénombrement. Toutefois, cette même personne ne ferait pas partie des données des admissions pour l'exercice 1996-1997, son admission en prison ayant eu lieu plusieurs années auparavant.

De façon générale, les systèmes correctionnels provinciaux et territoriaux ne peuvent pas fournir de détails des «caractéristiques des détenus» sur leurs populations quotidiennes moyennes² en raison du roulement élevé des détenus sous responsabilité provinciale/territoriale. Toutefois, de nombreux détails sont obtenus sur les contrevenants au moment de l'admission. Le lecteur doit se garder d'extrapoler les

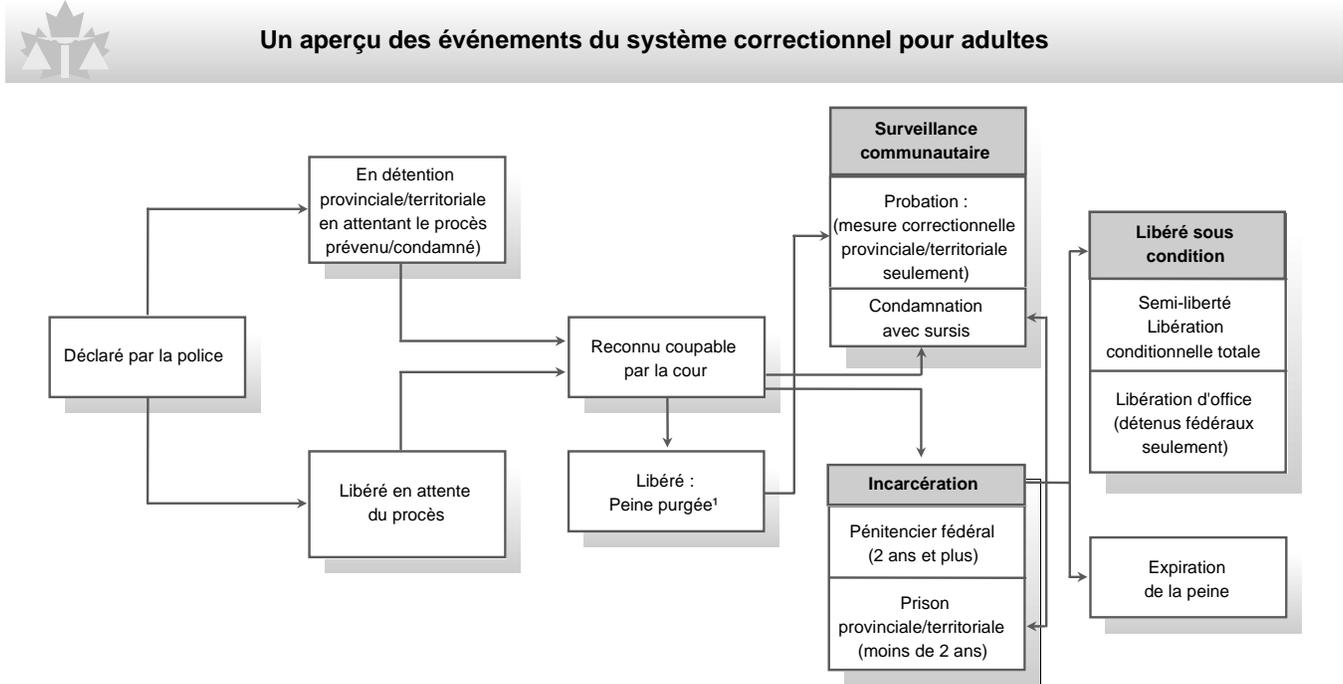
² Plus de renseignements sur les caractéristiques des détenus sont disponibles à la publication «Profil instantané d'une journée des détenus dans les établissements correctionnels pour adultes au Canada» n° 85-601-XPFP au catalogue.

caractéristiques de la population à partir des données sur les admissions. Dans les systèmes correctionnels, la population quotidienne varie selon la durée des peines associées aux admissions. Les contrevenants ayant reçu des peines plus longues sont surreprésentés dans la population, alors que ceux ayant reçu des peines plus courtes sont sous-représentés.

Un aperçu des événements du système correctionnel pour adultes

Le diagramme 1 fournit au lecteur un aperçu visuel des activités principales du système correctionnel pour les adultes au niveau provincial/territorial et fédéral.

Diagramme 1



¹ Un individu pour qui la durée de la peine imposée est plus ou moins la même que la durée du temps déjà détenu (p. ex. en attente du procès) est généralement libéré en raison d'avoir déjà purgé sa peine.

Source : Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.

Profil national

Tableau sommaire 1

Nombre moyen de cas de contrevenants et nombre total d'admissions aux services correctionnels provinciaux, territoriaux et fédéraux, 1996-1997 à 2000-2001

Type de peine	Année	Compte moyen ¹			Admissions		
		Provincial/ territorial ²	Fédéral	Total	Provincial/ Fédéral ^{3,4}	Fédéral ⁵	Total
Détenition	1996-1997	19 526	14 197	33 723	228 382	7 422	235 804
	1997-1998	18 955	13 759	32 714	217 174	7 175	224 349
	1998-1999	19 220	13 170	32 390	210 591	7 821	218 412
	1999-2000	18 634	12 974	31 608	219 840	7 656	227 496
	2000-2001	18 815	12 732	31 547	227 279	7 723	235 002
Non-détenition ^{6,7}	1996-1997	110 163	7 406	117 569	93 119	7 587	100 706
	1997-1998	115 780	7 480	123 260	100 581	8 248	108 829
	1998-1999	111 642	7 786	119 428	97 224	8 141	105 365
	1999-2000	113 745	8 095	121 840	91 936	8 067	100 003
	2000-2001	111 885	8 034	119 919	101 768	7 723	109 491
Total	1996-1997	129 689	21 603	151 292	321 501	15 009	336 510
	1997-1998	134 735	21 239	155 974	317 755	15 423	333 178
	1998-1999	130 862	20 956	151 818	307 815	15 962	323 777
	1999-2000	132 378	21 069	153 447	311 776	15 723	327 499
	2000-2001	130 700	20 766	151 466	329 047	15 446	344 493

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Compte moyen – Désigne le compte moyen réel et exclut donc les détenus temporairement absents au moment du compte.

² Sont exclus du compte moyen – non-détenition pour le Nunavut, les Territoires du Nord-Ouest en 1997/98. Les données pour les peines d'emprisonnement avec sursis ne sont pas disponibles pour toutes les années pour la Nouvelle-Écosse, les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut et pour Île-du-Prince-Édouard en 1998-1999 et 1999-2000.

³ Ces admissions comprennent le nombre total d'admissions au niveau provincial et territorial ainsi que celles de contrevenants fédéraux détenus au sein du système provincial ou territorial pendant une période d'appel avant leur transfert à un pénitencier fédéral.

⁴ Les admissions provinciales et territoriales à la détention excluent les Territoires du Nord-Ouest pour 1996-1997. Les données pour le Nunavut sont disponibles pour 2000-2001 seulement. Pour la non-détenition, les données pour la probation pour le Manitoba ne sont pas disponibles en 1999-2000. Les admissions à la non-détenition ne sont pas disponibles pour le Nunavut (toutes les années) et pour les Territoires du Nord-Ouest (à l'exception de 1997-1998).

⁵ Liste des admissions dans les établissements fédéraux : mandat de dépôt; révocation de la libération conditionnelle; fin de la mise en liberté; interruption; transferts de pays étrangers et autres types d'admission.

⁶ Les données provinciales et territoriales sur les services communautaires incluent la probation, les peines d'emprisonnement avec sursis, et la parole pour les secteurs de compétence qui utilisent leurs propres commission de libération conditionnelle. Le compte moyen de la communauté fédérale comprend les délinquants fédéraux en semi-liberté, en libération conditionnelle totale et en libération d'office, de même que les délinquants provinciaux et territoriaux en libération conditionnelle dans les provinces et territoires qui n'ont pas leur propre commission des libérations conditionnelles. Les « admissions » à la population de la communauté fédérale représentent les libérations de la garde fédérale seulement.

⁷ La possibilité d'imposer des condamnations avec sursis a été mise en effet en septembre 1996. Les données sont incluses dans les comptes provinciaux et territoriaux.

Source : Enquête des Services correctionnels pour adultes au Canada, 2000-2001, Tableaux 5, 6, 13, 14, 27, 28, 35 et 37.

Tableau sommaire 2

Nombre d'admissions à la détention provinciale, territoriale et fédérale, selon certaines caractéristiques, 2000-2001

Secteur de compétence	Nombre d'admissions				Écart en % par rapport à l'année précédente	Durée médiane de la peine (en jours)	Caractéristiques des personnes condamnées		
	Personnes condamnées	Personnes prévenues	Autres ¹	Total			Femmes	Autochtones	Âge médian
							%	%	
Terre-Neuve-et-Labrador	944	388	0	1 332	10,3	..	8	7	..
Île-du-Prince-Édouard	586	176	0	762	-9,1	..	10	1	..
Nouvelle-Écosse	1 624	1 758	406	3 788	-1,4	60	6	7	30
Nouveau-Brunswick	2 884	-17,1
Québec	14 951	26 063	2 897	43 911	-5,6	28	10	2	35
Ontario	30 999	52 179	3 239	86 417	4,2	40	9	9	32
Manitoba	2 901	6 955	4 924	14 780	1,3	90	6	64	30
Saskatchewan	3 219	9 548	222	12 989	6,2	119	9	76	29
Alberta	14 859	8 179	0	23 038	2,3	30	11	39	31
Colombie-Britannique	9 520	12 185	13 199	34 904	19,3	60	7	20	31
Yukon	294	302	13	609	-4,1	30	9	72	31
Territoires du Nord-Ouest	802	628	1	1 431	-20,6	..	5
Nunavut	229	205	0	434	0	98	..
Total provincial et territorial	80 928	118 566	24 901	227 279	3,4	...	9	19	...
Total fédéral	4 272	...	3 451	7 723	0,9	1 095	5	17	32

Note : Les durées moyennes des peines fédérales excluent les personnes qui purgent des peines indéterminées ou à perpétuité.

¹ Inclut les autres admissions temporaires telles que pour raison d'immigration.

Source : Enquête des Services correctionnels pour adultes au Canada, 2000-2001, Tableaux 6, 8, 10, 28, 29 et 31.

Tableau sommaire 3

Nombre de libérations communautaires provinciales, territoriales et fédérales, 2000-2001

Secteur de compétence	Nombre total d'admissions à la probation	Écart en % par rapport à l'année précédente	Durée médiane de l'ordonnance de probation (en mois)	Certaines caractéristiques des probationnaires			Nombre total de condamnations avec sursis	Nombre total de libérations sous condition ¹	Total
				Pourcentage de femmes	Pourcentage d'Autochtones	Âge médian			
Terre-Neuve-et-Labrador	1 906	5,2	12	15	8	30	319	...	2 225
Île-du-Prince-Édouard	533	-10,0	40	...	573
Nouvelle-Écosse	3 653	-3,6	12	15	6	30	623	...	4 276
Nouveau-Brunswick	1 733	21,3	..	16	8	..	682	...	2 415
Québec	7 704	8,5	24	13	8	31	4 259	1 698	13 661
Ontario	34 920	4,5	12	17	9	33	4 211	550	39 681
Manitoba	6 811	..	19	15	46	29	705	...	7 516
Saskatchewan	3 457	6,6	12	20	65	29	1 365	...	4 822
Alberta	9 360	7,5	..	19	21	..	1 558	...	10 918
Colombie-Britannique	11 509	-6,3	12	16	18	31	3 226	497	15 232
Yukon	353	-12,8	9	19	57	30	96	...	449
Territoires du Nord-Ouest
Nunavut
Total provincial et territorial	81 939	12,6	...	17	15	...	17 084	2 745	101 768
Fédéral^{2,3}	7 723

¹ La libération sous condition inclut : les libérations conditionnelles dans les provinces qui sont dotées de leur propre commission de libérations conditionnelles, de même que les libérations conditionnelles provinciales ou territoriales accordées par la Commission nationale des libérations conditionnelles.

² Les libérations communautaires fédérales excluent les libérations où les établissements de libération ne sont pas connus, ainsi que les libérations dont le type de libération n'est pas connu.

³ Le nombre de libérations communautaires fédérales englobent aussi le nombre de contrevenants fédéraux mais qui ne sont pas superviser. Ceux-ci font partis des catégories : « expiration du mandat » et « autres » (détentions temporaires ailleurs, déportation, etc.).

Source : Enquête des Services correctionnels pour adultes au Canada, 2000-2001, Tableaux 14, 15, 18 et 35.

Tableau sommaire 4

Compte quotidien moyen de contrevenants en détention provinciale, territoriale et fédérale, 2000-2001

Secteur de compétence	Compte des personnes condamnées	Compte des personnes prévenues	Autres ¹	Compte moyen du nombre total des contrevenants ²	Écart en % par rapport à l'année précédente	Compte des personnes condamnées pour 100 000 adultes (taux d'incarcération)	Écart en % par rapport à l'année précédente
Terre-Neuve-et-Labrador	225	54	10	288	3,8	69	4,2
Île-du-Prince-Édouard	73	10	3	86	4,6	82	3,8
Nouvelle-Écosse	222	109	10	341	0	47	-2,8
Nouveau-Brunswick	204	71	8	283	-11,3	48	-10,9
Québec	2 011	1 197	16	3 224	3,2	56	1,4
Ontario	3 737	3 700	188	7 625	3,6	83	-1,2
Manitoba	596	520	„	1 116	1,5	130	1,0
Saskatchewan	826	304	0	1 130	-1,2	150	-1,4
Alberta	1 323	580	0	1 903	-3,4	85	-5,5
Colombie-Britannique	1 476	811	199	2 486	-2,7	79	-4,1
Yukon	35	18	0	53	-13,0	235	-14,5
Territoires du Nord-Ouest	163	28	0	191	-19,1	684	-17,9
Nunavut	63	26	0	89	56,3	571	52,4
Total provincial et territorial	10 953	7 428	434	18 815	0,9	80	-0,6
Total fédéral³	12 732	-1,9	54	-3,1

¹ «Autres» inclut les contrevenants en détention provisoire et autre type de détention tel que la détention pour raison d'immigration.

² La somme du « compte moyen du nombre total de contrevenants » peut ne pas correspondre au total puisque des chiffres arrondis ont été déclarés.

³ Les comptes moyens fédéraux comprennent les contrevenants fédéraux, provinciaux et territoriaux dans un établissement fédéral et ceux qui sont détenus temporairement dans un établissement fédéral.

Source : Enquête des Services correctionnels pour adultes au Canada, 2000-2001, Annexe A et Tableaux 5 et 27.

Tableau sommaire 5

Compte moyen de contrevenants dans la communauté, 2000-2001

Secteur de compétence	Compte moyen en probation	Taux moyen de personnes en probation pour 100 000 adultes	Compte moyen de condamnations avec sursis	Compte moyen de libération sous condition ¹	Nombre moyen de contrevenants dans la communautaire	Écart en % par rapport à l'année précédente
Terre-Neuve-et-Labrador	2 338	557	124	...	2 462	0,9
Île-du-Prince-Édouard	661	632	19	...	680	...
Nouvelle-Écosse	4 365	597	4 365	-5,4
Nouveau-Brunswick
Québec	7 813	135	2 884	903	11 599	-4,1
Ontario	52 181	583	2 785	322	55 288	0,7
Manitoba	6 440	752	440	...	6 880	5,3
Saskatchewan	3 803	504	1 006	...	4 809	4,6
Alberta	8 696	387	971	...	9 667	6,7
Colombie-Britannique	13 854	438	1 612	249	15 715	-1,1
Yukon	375	1 660	45	...	420	-12,0
Territoires du Nord-Ouest
Nunavut
Total provincial et territorial	100 526	425	9 885	1 474	111 885	-1,0
Fédéral²	8 034	-0,8

¹ La libération sous condition inclut les libérations conditionnelles provinciales et territoriales.

² Le compte moyen fédéral de contrevenants libérés dans la communauté inclut : libération conditionnelle totale, libération d'office, mandats de supervision à long terme et ceux qui ne sont superviser car ils ont été détenus temporairement ailleurs et ont été déportés.

Source : Enquête des Services correctionnels pour adultes au Canada, 2000-2001, Annexe A et Tableaux 13 et 37.

Tableau sommaire 6

Dépenses d'exploitation des services correctionnels provinciaux, territoriaux et fédéraux pour adultes, 1996-1997 à 2000-2001

Année	Fédéral		Provincial et territorial		Total		Par habitant	
	Dollars courants	Dollars constants de 1992-1993	Dollars courants	Dollars constants de 1992-1993	Dollars courants	Dollars constants de 1992-1993	Dollars courants	Dollars constants de 1992-1993
			'000\$				\$	
1996-1997	970 289	916 231	998 264	942 648	1 968 553	1 858 879	66,34	62,65
1997-1998	1 028 029	958 089	1 049 418	978 022	2 077 447	1 936 111	69,28	64,56
1998-1999	1 143 822	1 056 161	1 056 182	975 237	2 200 004	2 031 398	72,79	67,21
1999-2000	1 271 219	1 148 346	1 093 777	988 055	2 364 995	2 136 400	77,57	70,07
2000-2001	1 270 316	1 117 252	1 183 316	1 040 735	2 453 632	2 157 987	79,74	70,13

Source : Enquête des Services correctionnels pour adultes au Canada, 2000-2001, Tableaux 3 et 22.

Tableau sommaire 7

Personnel dans les secteurs de compétence provinciaux, territoriaux et fédéraux, 1996-1997 à 2000-2001

Secteur de compétence	Année	Personnel ¹				Total
		Administration centrale et services centraux	Services de détention	Services de non-détention	Commissions de libérations conditionnelles	
Provincial et territorial	1996-1997	472	13 117	2 096	64	15 749
	1997-1998	423	12 514	2 139	51	15 127
	1998-1999	702	13 356	2 314	59	16 430
	1999-2000	674	13 809	2 360	166	17 009
	2000-2001	743	13 084	2 407	179	16 413
Fédéral	1996-1997	1 166	9 509	918	333	11 926
	1997-1998	1 287	9 771	930	360	12 348
	1998-1999	1 496	9 906	989	265	12 656
	1999-2000	1 656	10 208	1 095	322	13 281
	2000-2001	1 947	12 572	1 319	337	16 175
Total	1996-1997	1 638	22 626	3 014	397	27 675
	1997-1998	1 710	22 285	3 069	411	27 475
	1998-1999	2 198	23 262	3 303	324	29 086
	1999-2000	2 330	24 017	3 455	488	30 290
	2000-2001	2 690	25 656	3 726	516	32 588

Notes : En raison de l'arrondissement, les chiffres peuvent ne pas correspondre aux totaux.

Les données sur le personnel sont un peu plus hautes que les années précédentes à cause, en partie, des définitions normalisées qui ont été introduites dans l'enquête modifiée en 1998/99.

¹ À compter du 31 mars 2001, les données sur le personnel représentent les équivalents d'emploi à temps complet.

Source : Enquête des Services correctionnels pour adultes au Canada, 2000-2001, Tableaux 2, 24 et 26.

Tableaux provinciaux et territoriaux

Tableau 1

Établissements de détention provinciaux et territoriaux en activité à la fin de l'année, selon le niveau de sécurité et la capacité, 1998-1999 à 2000-2001

Secteur de compétence	Année	Niveau de sécurité			Capacité ¹		Non-détention (bureaux de probation et de libération conditionnelle)
		Milieu fermé	Milieu ouvert	Total	Opérationnelle	Condition spéciale	
nombre							
Terre-Neuve-et-Labrador	1998-1999	7	1	8	349	37	14
	1999-2000	7	1	8	349	37	14
	2000-2001	7	1	8	349	89	14
Île-du-Prince-Édouard	1998-1999	2	0	2	102	21	6
	1999-2000	2	0	2	102	21	6
	2000-2001	2	0	2	102	21	6
Nouvelle-Écosse	1998-1999	9	0	9	505	49 ^r	16
	1999-2000	9	0	9	505	49	16
	2000-2001	8	0	8	499	49	16
Nouveau-Brunswick	1998-1999	4	2	6	336	0	12
	1999-2000	4	2	6	336	0	12
	2000-2001	4	1	5	284	0	12
Québec	1998-1999	18	1	19	3 189	670	40
	1999-2000	18	1	19	2 722	704	40
	2000-2001	18	0	18	3 167	724	41
Ontario	1998-1999	42	2	44	7 889	643	101
	1999-2000	42	2	44	8 068	626	101
	2000-2001	44	0	44	8 134	644	100
Manitoba	1998-1999	6	2	8	1 008	..	20
	1999-2000	6	2	8	1 008	..	20
	2000-2001	6	2	8	1 229	105	20
Saskatchewan	1998-1999	4	8	12	1 180	57	15
	1999-2000	4	8	12	1 180	57	15
	2000-2001	4	8	12	1 203	20	15
Alberta	1998-1999	8	1	9	2 291	672	42
	1999-2000	8	1	9	2 155	686	42
	2000-2001	8	1	9	2 295	626	42
Colombie-Britannique	1998-1999	9	10	19	2 372	170	72
	1999-2000	11	9	20	2 744	170	62
	2000-2001	11	9	20	2 611	170	62
Yukon	1998-1999	1	1	2	116	11	4
	1999-2000	1	1	2	116	11	4
	2000-2001	1	0	1	91	10	4
Territoires du Nord-Ouest ²	1998-1999	3	1	4	244	0	39
	1999-2000	2	1	3	196	0	..
	2000-2001	1	2	3	196	0	10
Nunavut	1998-1999
	1999-2000	0	1	1	66	24 ^r	...
	2000-2001	1	1	2	80	28	...
Total	1998-1999	113	29	142	19 581	2 330^r	381
	1999-2000	114	29	143	19 547	2 385	332
	2000-2001	115	25	143	20 240	2 486	342

Note : Les établissements multisécuritaires sont inclus sous les établissements en « milieu fermé ».

¹ Les normes qui servent à établir les chiffres sur la capacité varient d'un secteur de compétence à l'autre. L'utilisation des espaces de logement à des fins spéciales ou normales est flexible selon le besoin opérationnel. Pour cette raison, les espaces

² Territoires du Nord-Ouest – Les diminutions importantes résultent de la création du Territoire du Nunavut le 1^{er} avril 1999.

Tableau 2

Personnel¹, selon certaines catégories, 2000-2001

Secteur de compétence	Administration centrale et services centraux	Services de détention			Services de non-détention			Commissions des libérations conditionnelles			Total	Salaires en % du total des dépenses ²
		Agents de la paix	Autres	Total	Agents de probation et libération conditionnelle	Autres	Total	Membres de la commission	Autres	Total		
											nombre	pourcentage
Terre-Neuve-et-Labrador ³	3	201	42	243	32	16	48	294	80
Île-du-Prince-Édouard ⁴	3	50	38	88	14	5	19	110	92
Nouvelle-Écosse ⁵	21	142	72	214	55	48	103	338	86
Nouveau-Brunswick	15	222	50	272	54	18	72	359	70
Québec ³	240	1 470	492	1 962	314	78	392	72	22	94	2 688	59
Ontario	295	3 347	2 171	5 518	569	232	801	55	26	81	6 695	81
Manitoba	19	603	244	846	118	32	150	1 015	80
Saskatchewan	26	533	212	745	92	21	113	884	80
Alberta	44	819	298	1 117	143	76	219	1 380	80
Colombie-Britannique	46	1 856	454	4	2 360	66
Yukon	20	38	15	53	11	3	14	87	76
Territoires du Nord-Ouest	7	83	47	130	15	4	19	156	50
Nunavut	4	31	9	40	3	1	4	48	55
Total	743	7 539	3 689	13 084	1 419	534	2 407	127	48	179	16 413	75

Note : En raison de l'arrondissement, les chiffres des années-personnes peuvent ne pas correspondre aux totaux.

¹ Sauf indication contraire, les ressources humaines représentent les ressources humaines au 31 mars 2001 en équivalent temps plein.

² Le pourcentage des dépenses totales que représentent les salaires englobe les avantages sociaux.

³ Terre-Neuve-et-Labrador et Québec – Les chiffres sur les ressources humaines représentent les années-personnes prévues au budget.

⁴ Île-du-Prince-Édouard – L'administrateur provincial des programmes communautaires (faisant partie de l'administration centrale et des services centraux) est également chargé des services de probation pour les jeunes contrevenants et des services d'aide

⁵ Nouvelle-Écosse – Les gestionnaires des services correctionnels communautaires, inclus dans «Autres, Services de non-détention», agissent également à titre d'agents de probation principaux et ont une charge professionnelle.

Tableau 3

Compte quotidien moyen de contrevenants dans les établissements provinciaux et territoriaux – Compte inscrit au registre et compte réel, selon le statut du détenu¹, 1998-1999 à 2000-2001

Secteur de compétence	Année	Dollars constants										Dollars courants de 1992-1993	
		Services de détention		Services de surveillance communautaire		Administration centrale et services centraux		Commissions des libérations conditionnelles		Total		Total	
		'000\$	%	'000\$	%	'000\$	%	'000\$	%	'000\$	par habitant	'000\$	par habitant
Terre-Neuve-et-Labrador	1998-1999	17 146	84	2 925	14	263	1	20 333	37,29	18 775	34,43
	1999-2000	17 789	85	2 994	14	268	1	21 051	38,93	19 016	35,17
	2000-2001	17 626	84	3 146	15	178	1	20 950	39,00	18 426	34,30
Île-du-Prince-Édouard	1998-1999	4 025	77	960	18	255	5	5 240	38,28	4 839	35,34
	1999-2000	4 198	76	946	17	381	7	5 525	40,15	4 991	36,27
	2000-2001	4 248	73	985	17	547	9	5 780	41,86	5 084	36,82
Nouvelle-Écosse	1998-1999	18 047	74	5 529	23	752	3	24 328	25,99	22 464	24,00
	1999-2000	19 708	77	5 563	22	418	2	25 689	27,34	23 206	24,69
	2000-2001	19 800	77	5 605	22	442	2	25 847	27,46	22 733	24,15
Nouveau-Brunswick ²	1998-1999	11 692	64	5 109	28	1 358	7	18 159	24,10	16 767	22,26
	1999-2000	12 395	77	2 543	16	1 131	7	16 069	21,30	14 516	19,24
	2000-2001	11 509	60	6 246	32	1 469	8	19 224	25,45	16 908	22,39
Québec ³	1998-1999	126 876 ^f	76	28 189 ^f	17	8 741	5	2 525	2	166 331 ^f	22,71	153 583	20,97
	1999-2000	121 534	72	32 270	19	11 934	7	2 738 ^f	2	168 476	22,92	152 191	20,71
	2000-2001	135 437	73	34 100	19	12 313	7	2 468	1	184 318	24,98	162 109	21,97
Ontario ⁴	1998-1999	378 119 ^f	84	56 777 ^f	13	11 980 ^f	3	3 024	1	449 900 ^f	39,51	415 420	36,48
	1999-2000	389 765	84	57 124	12	15 821	3	2 992	1	465 702	40,42	420 688	36,51
	2000-2001	423 047	84	57 122	11	19 205	4	2 803	1	502 177	42,98	441 669	37,80
Manitoba ⁵	1998-1999	38 045	80	6 089	13	3 550	7	47 684	41,91	44 030	38,69
	1999-2000	43 333	78	8 482	15	3 917	7	55 732	48,78	50 345	44,07
	2000-2001	46 897	77	10 979	18	3 174	5	61 050	53,27	53 694	46,85
Saskatchewan ⁶	1998-1999	47 324	86	5 929	11	1 527	3	54 780	53,45	50 581	49,35
	1999-2000	49 389	85	7 241	12	1 491	3	58 120	56,68	52 503	51,20
	2000-2001	51 792	85	7 655	13	1 596	3	61 043	59,73	53 688	52,53
Alberta	1998-1999	62 806	77	15 388	19	3 646	4	81 841	28,15	75 568	26,00
	1999-2000	61 770	76	15 804	19	3 821	5	81 395	27,05	73 528	24,84
	2000-2001	66 417	76	17 202	20	3 827	4	87 445	29,55	76 909	25,56
Colombie-Britannique	1998-1999	126 971	78	31 483	19	3 781	2	840	1	163 076	40,80	150 578	37,67
	1999-2000	137 748	79	31 983	18	3 711	2	614	0	174 056	43,21	157 232	39,03
	2000-2001	146 491	79	33 354	18	4 466	2	612	0	184 923	45,56	162 641	40,07
Yukon ⁷	1998-1999	6 190	72	1 651	19	732	9	8 573	271,97	7 916	251,12
	1999-2000	5 952	74	1 391	17	684	9	8 027	258,94	7 251	233,91
	2000-2001	6 097	74	1 492	18	669	8	8 257	270,00	7 262	237,46
Territoires du Nord-Ouest ⁸	1998-1999	15 331	96	607	4	15 938	236,19	14 716	218,09
	1999-2000	9 971	95	562	5	10 533	256,91	9 515	232,08
	2000-2001	13 875	89	1 175	8	615	4	15 666	382,95	13 778	336,81
Nunavut ⁹	1998-1999
	1999-2000	3 401	3 401	126,62	3 072	114,38
	2000-2001	4 725	71	938	14	972	15	6 635	241,99	5 836	212,83
Total	1998-1999	852 572^f	81	160 028^f	15	37 192^f	4	6 389	1	1 056 182^f	34,92	975 237	32,24
	1999-2000	876 952	80	166 342	15	44 139	4	6 344^f	1	1 093 777^f	35,86	988 055	32,40
	2000-2001	947 961	80	180 000	15	49 474	4	5 883	0	1 183 316	38,46	1 040 735	33,82

Note : En raison de l'arrondissement, les totaux des dépenses peuvent ne pas correspondre d'un tableau à l'autre.

¹ Les coûts d'investissement ont été exclus des dépenses de tous les secteurs de compétence.

² Nouveau-Brunswick – À compter de 1998-1999, les dépenses de la surveillance communautaire comprennent plusieurs programmes (gestion de la colère, consommation excessive de substances, programmes de permissions de sortir) administrés à contrat qui n'avaient pas été inclus dans les années précédentes et qui le sont maintenant grâce à un nouvel outil de collecte de données introduit pour le cycle de l'enquête de 1998-1999. Les augmentations importantes en 1999-2000 résultent des nouvelles négociations contractuelles et de l'utilisation de la liste de fournisseurs communs.

³ Québec – La surveillance communautaire inclut les coûts des programmes de travaux compensatoires (PTC) et d'Alcofrein. Les coûts sont les suivants : 1998-1999 – 2 692,9 \$; 1999-2000 – 2 259,5 \$ et 2000-2001 – 2 129,4 \$. – En 1999-2000, l'augmentation des dépenses totales d'exploitation de la Commission des libérations conditionnelles est due au déménagement des locaux et au virage technologique.

⁴ Ontario – Les dépenses déclarées au titre de la surveillance communautaire sont quelque peu moins élevées à compter de 1998-1999 qu'elles ne l'étaient au cours des années précédentes parce que les recouvrements de coûts ont été expressément exclus dans le nouvel outil de collecte de données. Les dépenses de l'administration centrale et des services centraux semblent passablement plus élevées en 1999-2000 qu'elles ne l'étaient pendant les années précédentes; toutefois la capacité de déclaration des données financières s'est améliorée et on capte maintenant les frais généraux avec plus d'exactitude.

⁵ Manitoba – En 1999-2000, une importante augmentation des dépenses des services de surveillance communautaire est due principalement à une augmentation du budget et du nombre de causes impliquant des adultes.

⁶ Saskatchewan – Les maisons de transition sont incluses dans les dépenses de surveillance communautaire depuis 1999-2000.

⁷ Yukon – Les dépenses de l'administration centrale et des services centraux comprennent les dépenses du bureau du directeur à compter de 1998-1999. Ces dépenses étaient auparavant déclarées sous les services de surveillance communautaire. À compter de 1996-1997, les dépenses relatives aux services aux victimes sont exclues.

⁸ Territoires du Nord-Ouest – En 1999-2000, les chiffres ne représentent pas la totalité des dépenses car certaines sources n'étaient pas disponibles. – En 2000-2001, toutes les dépenses ont été incluses dans le total.

⁹ Nunavut – L'augmentation des coûts des «Services de détention» est due à la mise en oeuvre de nouveaux programmes.

Tableau 4

Coût quotidien moyen par détenu dans les établissements provinciaux et territoriaux, 1998-1999 à 2000-2001

Secteur de compétence	Année	Coûts d'exploitation des établissements ¹		Durée du séjour en jours ²	Coût quotidien moyen par détenu	
		Dollars courants	Dollars constants de 1992-1993		Dollars courants	Dollars constants de 1992-1993
		'000\$		\$		
Terre-Neuve-et-Labrador	1998-1999	17 146	15 831	115 012 ^r	149.08 ^r	137.65 ^r
	1999-2000	17 789	16 069	101 675	174.96	158.05
	2000-2001	17 626	15 502	105 277	167.43	147.25
Île-du-Prince-Édouard	1998-1999	4 025	3 717	30 937	130.11	120.14
	1999-2000	4 198	3 792	30 081	139.55	126.06
	2000-2001	4 248	3 736	31 295	135.74	119.38
Nouvelle-Écosse	1998-1999	18 047	16 664	137 061	131.67	121.58
	1999-2000	19 708	17 803	127 844	154.16	139.26
	2000-2001	19 800	17 414	124 245	159.36	140.08
Nouveau-Brunswick	1998-1999	11 692	10 796	119 720	97.66	90.18
	1999-2000	12 395	11 197	143 472	86.39	78.04
	2000-2001	11 509	10 122	130 670	88.08	77.46
Québec	1998-1999	126 876 ^r	117 152 ^r	1 212 311	104.66 ^r	96.64 ^r
	1999-2000	121 534	109 786	1 143 604	106.27	96.00
	2000-2001	135 437	119 118	1 176 651	115.10	101.23
Ontario	1998-1999	362 461 ^r	334 682	2 805 755	129.18	119.28
	1999-2000	389 765	352 091	2 693 760	144.69	130.71
	2000-2001	423 047	372 073	2 785 680	151.86	133.57
Manitoba	1998-1999	38 045	35 130	390 915	97.32	89.86
	1999-2000	43 333	39 145	402 066	107.78	97.36
	2000-2001	46 897	41 246	407 263	115.15	101.28
Saskatchewan ³	1998-1999	47 324	43 697	441 285	107.24	99.02
	1999-2000	49 389	44 615	418 704	117.96	106.55
	2000-2001	51 792	45 552	412 450	125.57	110.44
Alberta	1998-1999	62 806	57 993	775 990	80.94	74.73
	1999-2000	61 770	55 800	720 654	85.71	77.43
	2000-2001	66 417	58 414	694 595	95.62	84.10
Colombie-Britannique	1998-1999	126 971	117 240	828 550 ^r	153.25	141.50
	1999-2000	137 748	124 434	934 764	147.36	133.12
	2000-2001	146 491	128 840	907 390	161.44	141.99
Yukon	1998-1999	6 190	5 715	26 864	230.41	212.75
	1999-2000	5 952	5 377	22 505	264.48	238.92
	2000-2001	6 097	5 362	19 378	314.64	276.73
Territoires du Nord-Ouest ⁴	1998-1999	15 331	14 156	130 670	117.33	108.33
	1999-2000	9 971	9 007	86 010 ^r	115.93 ^r	104.72
	2000-2001	13 875	12 203	69 715	199.02	175.05
Nunavut ⁵	1998-1999
	1999-2000	3 401	3 072	21 008	161.89	146.24
	2000-2001	4 725	4 156	32 522	145.29	127.78
Total	1998-1999	836 915^r	772 774^r	7 015 070^r	119.30^r	110.16
	1999-2000	876 952	792 188	6 846 146^r	128.09^r	115.71
	2000-2001	947 961	833 739	6 897 130	137.44	120.08

¹ Les coûts des établissements comprennent les dépenses d'exploitation totales des établissements gouvernementaux ainsi que les services achetés relatifs à des activités dans les établissements. Avant 1998-1999, les coûts d'exploitation des établissements ne comprenaient pas les services achetés.

² La « Durée du séjour en jours » est fondée sur les comptes quotidiens moyens (réels) des détenus multipliés par le nombre de jours dans l'année.

³ Saskatchewan – Le nombre total de jour passés en détention et les frais d'exploitation ne comprennent pas le St. Louis Rehabilitation Centre (centre de traitement de l'alcoolisme) ni le Regional Psychiatric Centre.

⁴ Territoires du Nord-Ouest – En 1999-2000, les chiffres ne représentent pas la totalité des dépenses car certaines sources n'étaient pas disponibles. – En 2000-2001, toutes les dépenses ont été incluses dans le total.

⁵ Nunavut – En 1999-2000, en raison de contraintes opérationnelles, ce secteur de compétence ne peut fournir des données que pour les Services de détention. – En 2000-2001, l'augmentation des coûts d'exploitation est due à la mise en oeuvre de nouveaux programmes.

Tableau 5

Compte quotidien moyen de contrevenants dans les établissements provinciaux et territoriaux, compte inscrit au registre et compte réel, selon le statut du détenu¹, 1998-1999 à 2000-2001

Secteur de compétence	Année	Compte inscrit au registre	Compte réel				Total du compte réel	Taux d'incarcération Nombre moyen de contrevenants pour 100 000 adultes dans la population
			Condamnés	Peines non prononcées				
				Prévenus	Autres – détentions temporaires	Total		
nombre								
Terre-Neuve-et-Labrador	1998-1999	365	258 ^r	44	13	57	315 ^r	75
	1999-2000	313	222	44	12	55	278	66
	2000-2001	333	225	54	10	64	288	69
Île-du-Prince-Édouard	1998-1999	86	73	9	3	12	85	83
	1999-2000	83	71	8	3	11	82	79
	2000-2001	86	73	10	3	13	86	82
Nouvelle-Écosse ²	1998-1999	433	285	82	9	91	376	52
	1999-2000	400	247	96	7	103	350	48
	2000-2001	391	222	109	10	119	341	47
Nouveau-Brunswick ³	1998-1999	417	274	47	7	54	328	56
	1999-2000	421	244	61	14	75	319	55
	2000-2001	385	204	71	8	79	283	48
Québec	1998-1999	5 420	2 102	1 219	0	1 219	3 321	58
	1999-2000	4 895	1 993 ^r	1 114	18	1 132	3 125 ^r	55
	2000-2001	4 661	2 011	1 197	16	1 213	3 224	56
Ontario	1998-1999	8 295	4 441	3 032	215	3 247	7 689	89
	1999-2000	7 954	4 003	3 146	211	3 357	7 360	84
	2000-2001	8 134	3 737	3 700	188	3 888	7 625	83
Manitoba ⁴	1998-1999	1 287	615	450	6	456	1 071	127
	1999-2000	1 309	603	495	..	495	1 099	129
	2000-2001	1 309	596	520	..	520	1 116	130
Saskatchewan	1998-1999	1 298	955	236	18	254	1 209	161
	1999-2000	1 253	854	273	17	290	1 144	152
	2000-2001	1,231	826	304	0	304	1,130	150
Alberta ⁵	1998-1999	2 476	1 601	525	0	525	2 126	99
	1999-2000	2 291	1 430	539	0	539	1 969	90
	2000-2001	2 171	1 323	580	0	580	1 903	85
Colombie-Britannique ⁶	1998-1999	..	1 513	757	0	757	2 270	74
	1999-2000	2 817	1 467	821	266	1 087	2 554	82
	2000-2001	2 648	1 476	811	199	1 010	2 486	79
Yukon	1998-1999	78	52	22	0	22	74	320
	1999-2000	69	43	18	0	18	61	270
	2000-2001	60	35	18	0	18	53	235
Territoires du Nord-Ouest ⁷	1998-1999	..	309	49	0	49	358	838
	1999-2000	..	207	29	0	29	236	848
	2000-2001	..	163	28	0	28	191	684
Nunavut	1998-1999
	1999-2000	80	36	20	1	21	57	377
	2000-2001	..	63	26	0	26	89	571
Total	1998-1999	20 155	12 478^r	6 472	271	6 743	19 220^r	83
	1999-2000	21 884	11 421	6 665	548	7 213	18 634	80
	2000-2001	21 408	10 953	7 428	434	7 862	18 815	80

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Les comptes présentés sont des comptes quotidiens moyens sauf indication contraire.

² Nouvelle-Écosse – La moyenne des comptes de fin du mois est utilisée.

³ Nouveau-Brunswick - Les «comptes inscrits au registre» de 1999-2000 incluent 73 détenus provinciaux transférés à des établissements fédéraux par le biais de l'Initiative Nouveau-Brunswick-Canada entrée en vigueur le 1^{er} avril 1998. – En 2000-2001, les comptes inscrits au registre incluent 75 détenus provinciaux transférés à des établissements fédéraux par le biais de l'initiative Nouveau-Brunswick-Canada.

⁴ Manitoba – Les comptes des détenus condamnés comprennent les suspensions de la liberté conditionnelle. À noter qu'en raison de défauts des systèmes, le Manitoba n'a pas pu ventiler les catégories pour les éléments «prévenus» et «autres – détentions temporaires» ne comptait que pour 1% du total.

⁵ Alberta – On a utilisé le nombre moyen de détenus incarcérés pour plus de 262 jours.

⁶ Colombie-Britannique - Les données des «autres - détentions temporaires» reflètent les emprisonnements avant comparution dans un établissement correctionnel lesquelles constituent une nouvelle catégorie à compter de 1999-2000.

⁷ Territoires du Nord-Ouest – Les diminutions importantes résultent de la création du Territoire du Nunavut le 1^{er} avril 1999.

Tableau 6

Nombre total des admissions dans les établissements provinciaux et territoriaux, selon le statut du détenant, 1998-1999 à 2000-2001

Secteur de compétence	Année	Admissions de personnes condamnées	Admissions non pénales			Total
			Prévenus	Autres – détentions temporaires	Total	
nombre						
Terre-Neuve-et-Labrador ¹	1998-1999	1 199	306	5	311	1 510
	1999-2000	936	263	9	272	1 208
	2000-2001	944	388	0	388	1 332
Île-du-Prince-Édouard	1998-1999	803	134	0	134	937
	1999-2000	647	191	0	191	838
	2000-2001	586	176	0	176	762
Nouvelle-Écosse	1998-1999	1 964	1 399	426	1 825	3 789
	1999-2000	1 825	1 553	462	2 015	3 840
	2000-2001	1 624	1 758	406	2 164	3 788
Nouveau-Brunswick ²	1998-1999	2 273	1 101	0	1 101	3 374
	1999-2000	2 179	1 301	0	1 301	3 480
	2000-2001	2 884
Québec	1998-1999	21 735	25 342	2 714	28 056	49 791
	1999-2000	18 016	25 814	2 698	28 512	46 528
	2000-2001	14 951	26 063	2 897	28 960	43 911
Ontario	1998-1999	32 815	45 351	5 151	50 502	83 317
	1999-2000	30 747	46 637	5 533	52 170	82 917
	2000-2001	30 999	52 179	3 239	55 418	86 417
Manitoba ³	1998-1999	1 393	3 182	3 955	7 137	8 530
	1999-2000	3 284 ^r	6 567 ^r	4 736 ^r	11 303 ^r	14 587 ^r
	2000-2001	2 901	6 955	4 924	11 879	14 780
Saskatchewan	1998-1999	3 850	7 175	316	7 491	11 341
	1999-2000	3 368	8 665	200	8 865	12 233
	2000-2001	3 219	9 548	222	9 770	12 989
Alberta	1998-1999	15 491	8 298	0	8 298	23 789
	1999-2000	14 728	7 784	0	7 784	22 512
	2000-2001	14 859	8 179	0	8 179	23 038
Colombie-Britannique ⁴	1998-1999	9 628	11 076	0	11 076	20 704
	1999-2000	9 739	11 602	7 919	19 521	29 260
	2000-2001	9 520	12 185	13 199	25 384	34 904
Yukon	1998-1999	300	318	4	322	622
	1999-2000	308	321	6	327	635
	2000-2001	294	302	13	315	609
Territoires du Nord-Ouest ⁵	1998-1999	1 594	1 293	..	1 293	2 887
	1999-2000	1 108	694	..	694	1 802
	2000-2001	802	628	1	629	1 431
Nunavut	1998-1999
	1999-2000
	2000-2001	229	205	0	205	434
Total	1998-1999	93 045	104 975	12 571	117 546	210 591
	1999-2000	86 885	111 392	21 563	132 955	219 840
	2000-2001	80 928	118 566	24 901	143 467	227 279

Note : La façon de compiler les admissions en détention peut être différente d'une province à l'autre. Il est donc risqué de faire des comparaisons inter-provinciales.

¹ Terre-Neuve-et-Labrador – Les données de 1999-2000 sur les admissions ont été estimées en raison d'une défectuosité des systèmes informatiques due à l'an 2000.

² Nouveau-Brunswick – En 1998-1999 et de 1999-2000, les admissions sont basées sur l'année financière, tandis que les répartitions par statut sont basées sur l'année civile. – En 2000-2001, les données sur les « admissions de personne condamnées », les « prévenus » et « autres détentions temporaires » ne sont pas disponibles à cause du réaménagement des systèmes informatiques. Il faut donc faire preuve de prudence en comparant les données de 2000/2001 avec les données antérieures.

³ Manitoba – Compte tenu des travaux d'envergure en matière de réaménagement des systèmes informatiques qui ont donné lieu à un changement dans la source de ces données, il existe des problèmes de comparabilité des données en 1999-2000 du Manitoba par rapport aux années antérieures. Par conséquent, les comparaisons utilisant ces données doivent être faites avec prudence.

⁴ Colombie-Britannique – Les données des « autres - détentions temporaires » reflètent les emprisonnements avant comparution dans un établissement correctionnel lesquels constituent une nouvelle catégorie à compter de 1999-2000.

⁵ Territoires du Nord-Ouest – Les diminutions importantes résultent de la création du Territoire du Nunavut le 1^{er} avril 1999.

Tableau 7

Nombre d'admissions de personnes condamnées dans les établissements provinciaux et territoriaux, selon l'infraction la plus grave, 1998-1999 à 2000-2001

Secteur de compétence	Année	Unité de dénombrement	Admissions de personnes condamnées	Code criminel				Total
				Crimes de violence	Crimes contre les biens	Conduite avec facultés affaiblies	Autres	
			nombre	pourcentage				
Terre-Neuve-et-Labrador ²	1998-1999	IPG	1 199	29	26	11	22	88
	1999-2000	IPG	936 ^r
	2000-2001	IPG	944	29	26	17	16	89
Île-du-Prince-Édouard	1998-1999	IPG	803	10	32	4	11	56
	1999-2000	IPG	647	9	29	4	12	53
	2000-2001	IPG	586	10	32	3	11	56
Nouvelle-Écosse	1998-1999	IPG	1 964	19	20	10	31	79
	1999-2000	IPG	1 825	18	20	9	34	81
	2000-2001	IPG	1 624	19	21	11	35	86
Nouveau-Brunswick ³	1998-1999	IPG	2 273	9	13	7	31	60
	1999-2000	IPG	2 179	9	14	6	35	63
	2000-2001	IPG
Québec	1998-1999	IPG	21 735	4	9	12	8	33
	1999-2000	IPG	18 016	5	9	12	9	35
	2000-2001	IPG	14 951	5	10	13	9	36
Ontario	1998-1999	IPG	32 815	32	37	6	14	89
	1999-2000	IPG	30 747	26	29	8	25	89
	2000-2001	IPG	30 999	27	28	8	27	89
Manitoba ⁴	1998-1999	IPG	1 393	33	27	10	20	90
	1999-2000	IPG	3 284 ^r	44 ^r	24 ^r	7 ^r	13 ^r	88 ^r
	2000-2001	IPG	2 901	46	21	7	11	85
Saskatchewan ⁵	1998-1999	IPG	3 850	23	28	15	27	92
	1999-2000	IPG	3 368	32	19	14	26	90
	2000-2001	IPG	3 219	31	19	14	29	93
Alberta	1998-1999	AM	43 535	9	23	5	29	65
	1999-2000	AM	41 222	8	22	5	30	66
	2000-2001	AM	44 260	9	22	5	32	68
Colombie-Britannique	1998-1999	DPS	9 628 ^r	17 ^r	30 ^r	5 ^r	27 ^r	79 ^r
	1999-2000	DPS	9 739	20	26	4	16	66
	2000-2001	DPS	9 520	16	27	3	29	75
Yukon	1998-1999	AM	1 442	21	15	11	49	95
	1999-2000	AM	1 856	16	17	7	53	92
	2000-2001	AM	2 021	20	18	7	51	96
Territoires du Nord-Ouest ⁶	1998-1999	..	1 594 ^r
	1999-2000	..	1 108 ^r
	2000-2001	..	802
Nunavut ⁷	1998-1999
	1999-2000
	2000-2001
Total	1998-1999
	1999-2000
	2000-2001

Tableau 7

Nombre d'admissions de personnes condamnées dans les établissements provinciaux et territoriaux, selon l'infraction la plus grave, 1998-1999 à 2000-2001 – fin

Secteur de compétence	Année	Unité de dénombrement	Lois fédérales			Lois provinciales et règlements municipaux			Admissions pour défaut de paiement d'une amende ¹
			Infractions concernant les drogues	Autres	Total	Infractions concernant les boissons alcooliques	Autres	Total	
						pourcentage			
Terre-Neuve-et-Labrador ²	1998-1999	IPG	4	6	11	1	1	2	1
	1999-2000	IPG	0
	2000-2001	IPG	4	6	10	0	1	1	1
Île-du-Prince-Édouard	1998-1999	IPG	10	18	28	3	12	16	2
	1999-2000	IPG	11	19	30	4	13	17	1
	2000-2001	IPG	9	18	27	4	12	17	3
Nouvelle-Écosse	1998-1999	IPG	8	3	11	4	6	10	20 ^r
	1999-2000	IPG	8	3	11	3	6	8	19
	2000-2001	IPG	6	2	8	2	3	6	14
Nouveau-Brunswick ³	1998-1999	IPG	2	22	25	5	7	12	7
	1999-2000	IPG	3	25	29	3	5	9	11
	2000-2001	IPG
Québec	1998-1999	IPG	6	1	7	2	59	61	56
	1999-2000	IPG	5	1	6	1	58	60	59
	2000-2001	IPG	5	0	5	1	58	59	57
Ontario	1998-1999	IPG	8	1	9	0	1	1	1
	1999-2000	IPG	7	1	8	0	3	3	0
	2000-2001	IPG	7	1	8	0	3	3	0
Manitoba ⁴	1998-1999	IPG	5	3	8	..	2	2	3
	1999-2000	IPG	1	5	6	0	1	1	0
	2000-2001	IPG	2	5	7	0	1	1	0
Saskatchewan ⁵	1998-1999	IPG	2	1	3	2	2	4	5
	1999-2000	IPG	1	4	4	2	3	6	6
	2000-2001	IPG	0	3	3	2	2	4	6
Alberta	1998-1999	AM	4	1	5	30	33
	1999-2000	AM	4	1	5	29	33
	2000-2001	AM	4	1	5	27	31
Colombie-Britannique	1998-1999	DPS	8 ^r	7 ^r	15 ^r	0	6 ^r	6 ^r	2
	1999-2000	DPS	9	20	29	0	6	6	1
	2000-2001	DPS	9	9	18	0	7	7	1
Yukon	1998-1999	AM	4	1	5	0	1	1	4
	1999-2000	AM	4	2	6	0	2	2	2
	2000-2001	AM	2	1	3	0	2	2	4
Territoires du Nord-Ouest ⁶	1998-1999
	1999-2000
	2000-2001
Nunavut ⁷	1998-1999
	1999-2000
	2000-2001
Total	1998-1999	20
	1999-2000	19
	2000-2001	17

Notes : AM – Accusations multiples.

DPS – Décision la plus sévère.

IPG – Infraction la plus grave.

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Le calcul du pourcentage de distribution est basé sur le nombre total des admissions des personnes condamnées moins celles dont l'infraction la plus grave n'a pas été indiquée.

¹ Le pourcentage des «Admissions pour défaut de paiement d'une amende» est calculé à partir du nombre total des admissions de personnes condamnées au tableau 6 (c'est-à-dire qu'au moins une des accusations pour laquelle le contrevenant a été condamné était pour défaut de paiement d'une amende).² Terre-Neuve-et-Labrador – Données non disponibles pour 1999-2000 en raison d'une défectuosité des systèmes informatiques due à l'année 2000.³ Nouveau-Brunswick – En 1999-2000, les données pour les infractions ne représentent que les contrevenants qui ont été admis et libérés au cours de l'année civile. – En 2000-2001, les données ne sont pas disponibles à cause du réaménagement des systèmes informatiques.⁴ Manitoba – Compte tenu des travaux d'envergure en matière de réaménagement des systèmes informatiques qui ont donné lieu à un changement dans la source de ces données, il existe des problèmes de comparabilité des données en 1999-2000 du Manitoba par rapport aux années antérieures. Par conséquent, les comparaisons utilisant ces données doivent être faites avec prudence.⁵ Saskatchewan – Avant 1998-1999, les infractions principales étaient classées selon la décision la plus sévère.⁶ Territoires du Nord-Ouest – Les diminutions résultent de la création du Territoire du Nunavut le 1^{er} avril 1999.⁷ Nunavut – En 1999-2000 et en 2000-2001, ce secteur de compétence ne possédait pas un système de données sur les détenus qui permettait de calculer convenablement le nombre d'admissions.

Tableau 8

Nombre d'admissions de personnes condamnées dans les établissements provinciaux et territoriaux, selon la durée totale de la peine, 1998-1999 à 2000-2001

Secteur de compétence	Année	Admissions de personnes condamnées	Durée totale de la peine						
			De 1 à 7 jours	De 8 à 14 jours	De 15 à 29 jours	De 30 à 31 jours (1 mois)	De 32 à 89 jours	De 90 à 92 jours (3 mois)	De 93 à 179 jours
		nombre	pourcentage						
Terre-Neuve-et-Labrador ³	1998-1999	1 199	7	10	7	9	14	8	11
	1999-2000	936	7	15	8	11	15	9	12
	2000-2001	944	6	16	10	11	16	12	9
Île-du-Prince-Édouard	1998-1999	803	22	21	18	5	24	5	3
	1999-2000	647	21	23	18	7	22	4	3
	2000-2001	586	28	27	22	0	13	0	9
Nouvelle-Écosse	1998-1999	1 964	11	9	7	11	14	8	9
	1999-2000	1 825	9	8	8	11	14	8	9
	2000-2001	1 624	7	10	9	11	16	8	10
Nouveau Brunswick ⁴	1998-1999	2 273	29	17	13	9	10	6	5
	1999-2000	2 179	27	21	12	8	10	6	5
	2000-2001
Québec	1998-1999	21 735	14	17	18	5	22	7	7
	1999-2000	18 016	14	18	18	4	21	7	7
	2000-2001	14 951	15	19	18	4	21	7	7
Ontario	1998-1999	32 815	12	7	11	14	18	11	8
	1999-2000	30 747	14	8	11	13	18	11	8
	2000-2001	30 999	16	8	11	13	18	10	8
Manitoba ⁵	1998-1999	1 393	1	5	4	10	15	12	13
	1999-2000	3 284 ^r	3 ^r	6 ^r	4 ^r	12 ^r	17 ^r	12 ^r	11 ^r
	2000-2001	2 901	4	7	5	12	16	13	11
Saskatchewan	1998-1999	3 850	4	6	10	8	13	9	11
	1999-2000	3 368	4	6	12	8	12	8	10
	2000-2001	3 219	5	6	12	7	13	8	11
Alberta	1998-1999	15 491	22	9	6	15	14	10	6
	1999-2000	14 728	25	8	5	15	14	10	6
	2000-2001	14 859	28	9	5	14	14	9	5
Colombie-Britannique	1998-1999	9 628 ^r	14 ^r	10 ^r	6	13	15 ^r	9	10 ^r
	1999-2000	9 739	13	10	5	13	16	9	9
	2000-2001	9 520	15	10	6	12	15	9	10
Yukon	1998-1999	300	4	12	7	17	25	12	10
	1999-2000	308	12	14	8	15	21	11	9
	2000-2001	294	15	14	11	13	18	9	7
Territoires du Nord-Ouest ⁶	1998-1999	1 594
	1999-2000	1 108
	2000-2001	802
Nunavut ⁷	1998-1999
	1999-2000
	2000-2001	229
Total	1998-1999	93 045	14	10	10	11	17	10	8
	1999-2000	86 885	15	10	10	12	17	10	8
	2000-2001	80 928	17	10	10	11	17	9	8

Tableau 9

Âge des détenus à l'admission dans un établissement provincial et territorial, selon le statut à l'admission, 2000-2001

Secteur de compétence	Statut	Total	Âge à l'admission ¹								Âge médian ²
			De 18 à 19	De 20 à 24	De 25 à 29	De 30 à 34	De 35 à 39	De 40 à 44	De 45 à 49	50 ans et plus	
		nombre	pourcentage								nombre
Terre-Neuve-et-Labrador ³	Condamné	944	7	19	15	15	15	13	7	9	..
	Prévenu	388	13	20	16	15	13	11	5	9	..
Île-du-Prince-Édouard	Condamné	586	10	20	13	14	14	12	8	9	..
	Prévenu	176	3	11	26	28	15	9	3	5	..
Nouvelle-Écosse	Condamné	1 624	9	23	16	15	14	10	7	6	30
	Prévenu	1 758	11	21	15	14	17	10	7	5	31
Nouveau-Brunswick ⁴	Condamné
	Prévenu
Québec	Condamné	14 951	2	15	16	18	18	14	8	9	35
	Prévenu	26 063	7	18	16	17	17	12	6	7	33
Ontario	Condamné	30 999	8	19	15	16	17	12	6	6	33
	Prévenu	52 179	10	20	14	16	16	11	6	6	32
Manitoba	Condamné	2 901	8	24	18	17	15	9	4	5	29
	Prévenu	6 955	8	25	17	17	15	9	5	4	30
Saskatchewan	Condamné	3 219	10	23	17	15	14	9	5	5	31
	Prévenu	9 548	13	26	17	15	14	7	4	3	29
Alberta	Condamné	14 859	8	20	17	17	16	11	6	6	31
	Prévenu	8 179	11	23	17	16	15	9	5	4	29
Colombie-Britannique	Condamné	9 520	7	19	18	19	16	10	6	5	31
	Prévenu	12 185	8	19	18	19	17	10	5	4	31
Yukon	Condamné	294	9	18	16	21	15	12	6	4	32
	Prévenu	302	10	19	12	22	17	9	7	4	32
Territoires du Nord-Ouest ⁵	Condamné	802
	Prévenu	628
Nunavut	Condamné	229
	Prévenu	205
Total	Condamné	80 928	7	24	17	17	15	9	6	5	...
	Prévenu	118 566	9	27	16	16	14	8	5	4	...

¹ Les contrevenants âgés de moins de 18 ans au moment de l'admission sont exclus.² Il est impossible de calculer l'âge médian global au moment de l'admission dans un établissement étant donné que seules des données agrégées sont recueillies. L'âge médian présenté pour chaque secteur de compétence est déclaré par les provinces et territoires selon leurs micro-données respectives.³ Terre-Neuve-et-Labrador – Les données des personnes «condamnées» et des personnes «prévenues» ont été estimées en raison d'une défectuosité des systèmes informatiques due à l'an 2000.⁴ Nouveau-Brunswick – Les admissions de personne «condamnées», les «prévenus» et «autres détentions temporaires» ne sont pas disponibles pour 2000-2001 à cause du réaménagement des systèmes informatiques.⁵ Territoires du Nord-Ouest – Les diminutions importantes résultent de la création du Territoire du Nunavut le 1^{er} avril 1999.

Tableau 10

Nombre d'admissions de personnes condamnées dans les établissements provinciaux et territoriaux, selon certaines perspectives et caractéristiques du détenu, 1998-1999 à 2000-2001

Secteur de compétence	Année	Admissions de personnes condamnées	Certaines caractéristiques du détenu		
			Pourcentage de femmes	Pourcentage d'Autochtones	Âge médian ¹
Terre-Neuve-et-Labrador ²	1998-1999	1 199	6	6	31
	1999-2000	936	6	7	..
	2000-2001	944	8	7	..
Île-du-Prince-Édouard	1998-1999	803	8	0	..
	1999-2000	647	8	1	..
	2000-2001	586	10	1	..
Nouvelle-Écosse	1998-1999	1 964	5	5	30
	1999-2000	1 825	6	6	30
	2000-2001	1 624	6	7	30
Nouveau-Brunswick ³	1998-1999	2 273	4	5	31
	1999-2000	2 179	6	6	31
	2000-2001
Québec	1998-1999	21 735	9	2	34
	1999-2000	18 016	10	2	34
	2000-2001	14 951	10	2	35
Ontario	1998-1999	32 815	9	10	31
	1999-2000	30 747	9	9	31
	2000-2001	30 999	9	9	32
Manitoba ⁴	1998-1999	1 393	6	59	30
	1999-2000	3 284 ^r	6 ^r	63	30
	2000-2001	2 901	6	64	30
Saskatchewan	1998-1999	3 850	9	76	29
	1999-2000	3 368	10	75	30
	2000-2001	3 219	9	76	29
Alberta	1998-1999	15 491	11	38	31
	1999-2000	14 728	11	39	31
	2000-2001	14 859	11	39	31
Colombie-Britannique	1998-1999	9 628	7	20	31
	1999-2000	9 739	8	19	31
	2000-2001	9 520	7	20	31
Yukon	1998-1999	300	8	49	33
	1999-2000	308	8	66	33
	2000-2001	294	9	72	31
Territoires du Nord-Ouest ⁵	1998-1999	1 594	4
	1999-2000	1 108	5
	2000-2001	802	5
Nunavut	1998-1999
	1999-2000
	2000-2001	229	0	98	..
Total	1998-1999	93 045	9	17	...
	1999-2000	86 885	9	18	...
	2000-2001	80 928	9	19	...

¹ Il est impossible de calculer l'âge médian global au moment de l'admission dans un établissement étant donné que seules des données agrégées sont recueillies respectives.² Terre-Neuve-et-Labrador – En raison d'une défectuosité des systèmes informatiques due à l'année 2000, le nombre des «admissions de personnes condamnées» correspond à une estimation et les pourcentages de «femmes» et «d'Autochtones» reposent sur des données actuelles de six mois.³ Nouveau-Brunswick – Seuls les délinquants qui ont été admis et libérés pendant l'année civile sont représentés au chapitre des données selon les caractéristiques du détenu. – En 2000-2001, les données ne sont pas disponibles à cause du réaménagement des systèmes informatiques.⁴ Manitoba – Compte tenu des travaux d'envergure en matière de réaménagement des systèmes informatiques qui ont donné lieu à un changement dans la source de ces données, il existe des problèmes de comparabilité des données en 1999-2000 du Manitoba par rapport aux années antérieures. Par conséquent, les comparaisons utilisant ces données doivent être faites avec prudence.⁵ Territoires du Nord-Ouest – Les diminutions importantes résultent de la création du Territoire du Nunavut le 1^{er} avril 1999.

Tableau 11

Libérations de personnes condamnées et prévenues des établissements provinciaux et territoriaux, selon la durée du séjour¹, 2000-2001

Secteur de compétence	Statut	Nombre total de libérations	Durée du séjour								Médiane (en jours)
			De 1 à 7 jours	De 8 à 14 jours	De 15 à 31 jours	De 32 à 92 jours	De 93 à 184 jours	De 185 à 366 jours	De 367 à 729 jours	2 ans et plus	
		nombre	pourcentage								nombre
Terre-Neuve-et-Labrador	Condamné	1 142	8	17	17	27	15	9	4	2	..
	Prévenu	135	40	14	19	15	7	3	2	0	..
Île-du-Prince-Édouard	Condamné	539	29	28	24	13	4	1	0	0	..
	Prévenu
Nouvelle-Écosse	Condamné	1 464	19	11	22	29	16	3	0	0	9
	Prévenu	1 727	84	5	4	6	1	0	0	0	5
Nouveau-Brunswick ²	Condamné
	Prévenu
Québec	Condamné	21 337	21	13	19	25	13	8	2	0	29
	Prévenu	17 788	74	8	7	7	2	1	0	0	3
Ontario	Condamné	30 663	19	10	18	29	16	6	2	0	40
	Prévenu	51 642	50	14	14	14	5	2	0	0	8
Manitoba	Condamné	2 609	7	7	19	32	20	11	4	0	61
	Prévenu	7 516	54	11	11	16	6	2	0	0	6
Saskatchewan	Condamné	3 325	11	10	16	23	19	14	5	2	59
	Prévenu	9 363	41	9	12	22	10	4	1	0	5
Alberta	Condamné	14 820	33	10	18	21	12	5	1	0	21
	Prévenu	8 102	63	14	13	8	1	0	0	0	5
Colombie-Britannique	Condamné	9 198	22	11	16	23	12	10	3	0	29
	Prévenu	12 070	54	13	14	13	3	1	0	0	4
Yukon	Condamné	287	24	14	29	24	7	0	1	0	19
	Prévenu	307	58	11	14	10	4	2	0	1	5
Territoires du Nord-Ouest	Condamné	840
	Prévenu	635
Nunavut ³	Condamné
	Prévenu
Total	Condamné	83 615	22	11	18	26	14	7	2
	Prévenu	101 769	53	13	13	14	5	2	1

¹ Les calculs de la «durée du séjour» excluent les libérations pour lesquelles la durée de la peine est inconnue.² Nouveau-Brunswick – En 2000-2001, les données ne sont pas disponibles à cause du réaménagement des systèmes informatiques.³ Nunavut – Ce secteur de compétence ne possède pas actuellement un système informatique sur les détenus qui permet de calculer convenablement le nombre de libérations.

Tableau 12

Détenus en liberté illégale des établissements provinciaux et territoriaux, 2000-2001

Secteur de compétence	Année	Genre d'évasion					Total
		Infraction aux mesures de sécurité	Aucune infraction aux mesures de sécurité	Permission de sortir avec surveillance	Permission de sortir sans surveillance	Autres	
		nombre					
Terre-Neuve-et-Labrador ¹	1998-1999	0	0	4	0	0	4
	1999-2000
	2000-2001	2	0	2	2	7	13
Île-du-Prince-Édouard ²	1998-1999	0	0	0	0	0	0
	1999-2000	0	0	0	0	0	0
	2000-2001	0	0	0	0	0	0
Nouvelle-Écosse ³	1998-1999	5	0	2	3	0	10
	1999-2000	1	0	0	0	91	92
	2000-2001	3	0	1	0	61	65
Nouveau-Brunswick ⁴	1998-1999	3	0	0	1	0	4
	1999-2000	3	0	0	1	0	4
	2000-2001	1	1	0	2	2	6
Québec	1998-1999	5	0	5	0	12	22
	1999-2000	8	0	13	0	6	27
	2000-2001	2	0	10	0	9	21
Ontario ²	1998-1999	7	8	7	12	503	537
	1999-2000	3	9	6	0	588	606
	2000-2001	0	5	0	6	599	610
Manitoba ⁵	1998-1999	2	10	1	8	8	29
	1999-2000	1	8	1	6	75 ^r	91 ^r
	2000-2001	0	1	1	2	85	89
Saskatchewan	1998-1999	2	73	2	84	43	204
	1999-2000	16	54	2	59	33	164
	2000-2001	18	60	7	61	53	199
Alberta	1998-1999
	1999-2000
	2000-2001
Colombie-Britannique ²	1998-1999	7	109	10	9	0	135
	1999-2000	12	98	10	13	0	133
	2000-2001	7	73	5	7	0	92
Yukon ⁶	1998-1999	0	0	0	0	10	10
	1999-2000	0	0	0	0	4	4
	2000-2001	0	0	0	0	9	9
Territoires du Nord-Ouest	1998-1999
	1999-2000
	2000-2001
Nunavut	1998-1999
	1999-2000	0	0	0	0	1	1
	2000-2001	5	0	0	0	1	6
Total	1998-1999	31	200	31	117	576	955
	1999-2000	44	169	32	79	798	1 122
	2000-2001	38	140	26	80	826	1 110

¹ Terre-Neuve-et-Labrador – Données non disponibles pour 1999-2000 en raison d'une défectuosité des systèmes informatiques due à l'année 2000.² Île-du-Prince-Édouard, Ontario et Colombie-Britannique – La catégorie «Autres» inclut les évasions de personnes ayant échappé à la surveillance d'un agent de la paix, la police, du tribunal ou du huissier; les détenus qui ne se sont pas présentés pour purger une peine discontinue; les détenus illégalement en liberté purgeant une peine discontinue.³ Nouvelle-Écosse – La catégorie «Autres» est constituée de personnes purgeant une peine d'incarcération discontinue qui ont fait défaut de se présenter et sont considérées comme étant absentes sans permission.⁴ Nouveau-Brunswick – En 2000-2001, les données ne sont pas disponibles à cause du réaménagement des systèmes informatiques.⁵ Manitoba – Les contrevenants qui ne se sont pas présentés pour purger une peine discontinue ne sont pas compris dans la catégorie «Autres». Ils représentent le nombre suivant pour les trois années figurantes : 2000-2001 - 80; 1999-2000 - 75; et, 1998-1999 - 59.⁶ Yukon – La catégorie «Autres» représente les délinquants qui ne se sont pas présentés pour purger une peine discontinue.

Tableau 13

Compte moyen de contrevenants, surveillance communautaire, 1998-1999 à 2000-2001

Secteur de compétence	Année	Compte moyen de contrevenants ¹							
		Probation	Libération conditionnelle provinciale	Programme de solution de rechange à l'amende	Ordonnances de service communautaire ²	Ordonnances d'indemnisation ²	Surveillance des conditions de la libération sous caution	Peines d'emprisonnement avec sursis	Autres
Terre-Neuve-et-Labrador	1998-1999	2 337	382	..	0	128	26
	1999-2000	2 260	344	..	0	180	16
	2000-2001	2 338	369	..	0	124	13
Île-du-Prince-Édouard	1998-1999	886 ^r
	1999-2000	713 ^r
	2000-2001	661	...	31	19	32
Nouvelle-Écosse	1998-1999	5 209	...	943	971	450
	1999-2000	4 614	...	903	948	398
	2000-2001	4 365	891
Nouveau-Brunswick ^{3,4}	1998-1999	2 599	0	0	..	34
	1999-2000	2 416	0	0	..	26
	2000-2001
Québec	1998-1999	7 296	1 334	..	2 384	..	23	2 444	5
	1999-2000	7 925	1 291	..	2 362	..	10	2 876	0
	2000-2001	7 813	903	..	2 304	..	0	2 884	0
Ontario	1998-1999	52 659	574	0	5 372	0	0	2 268	0
	1999-2000	52 013	406	0	5 506	0	0	2 488	0
	2000-2001	52 181	322	0	5 242	0	0	2 785	0
Manitoba ⁵	1998-1999	5 167	...	740	653	0	271	311	0
	1999-2000	5 997	...	189	279	..	364	534	..
	2000-2001	6 440	...	606	777	440	81
Saskatchewan	1998-1999	3 760	612	1 128	241	713	100
	1999-2000	3 720	550	1 083	305	877	108
	2000-2001	3 803	654	1 025	315	1 006	126
Alberta ^{3,6}	1998-1999	7 968	...	1 151	56	0	0	704	1 415
	1999-2000	8 311	...	1 152	20	0	0	749	1 317
	2000-2001	8 696	...	1 096	187	0	0	971	1 558
Colombie-Britannique ⁷	1998-1999	13 495	239	6 207	1 033	0
	1999-2000	14 453	203	6 869	1 241	263
	2000-2001	13 854	249	...	1 457	...	5 782	1 612	870
Yukon	1998-1999	492	55	26	21
	1999-2000	438	...	7	76	39	27
	2000-2001	375	...	2	73	45	24
Territoires du Nord-Ouest	1998-1999
	1999-2000
	2000-2001
Nunavut	1998-1999
	1999-2000
	2000-2001
Total	1998-1999	101 868	2 147	2 834	10 430	1 128	6 797	7 627	2 051
	1999-2000	102 860	1 900	2 251	10 009	1 083	7 624	8 984	2 155
	2000-2001	100 526	1 474	1 736	11 881	1 025	6 170	9 885	2 704

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Sauf indication contraire, le compte moyen de contrevenants est déclaré selon le compte mensuel moyen.

² Dans la plupart des secteurs de compétence, les «ordonnances de service communautaire» (OSC) et les «ordonnances d'indemnisation» (OI) sont des conditions d'une ordonnance de probation; les totaux selon le secteur de compétence ne sont donc pas présentés.

³ Nouveau-Brunswick et Alberta – La catégorie «Autres» comprend les détenus libérés temporairement de la garde, la mise en liberté sous caution et la semi-liberté, les mises en liberté provisoire, les mises en liberté sous condition relevant du fédéral, les permissions de sortir relevant des provinces et les libérations avant procès.

⁴ Nouveau-Brunswick – En 2000-2001, les données ne sont pas disponibles à cause du réaménagement des systèmes informatiques.

⁵ Manitoba – Les nombres antérieurs à 1999-2000 incluent les jeunes dans les catégories «ordonnances de services communautaires» et «programme de solutions de rechange à l'amende».

⁶ Alberta – Les nombres dans la catégorie «programme de solutions de rechange à l'amende» reflètent le nombre de participants au programme institutionnel et pré-institutionnel.

⁷ Colombie-Britannique – Des organismes à contrat s'occupent de la surveillance des personnes assujetties à une «ordonnance de services communautaires». De plus, la catégorie «autres» rend compte de la surveillance électronique qui a été erronément incluse dans la catégorie des «peines d'emprisonnement» avant 1999-2000.

Tableau 14

Nombre d'inscriptions à la surveillance communautaire, 1998-1999 à 2000-2001

Secteur de compétence	Année	Compte moyen de contrevenants ¹							
		Probation	Libération conditionnelle provinciale	Programme de solution de rechange à l'amende	Ordonnances de service communautaire ¹	Ordonnances d'indemnisation ¹	Surveillance des conditions de la libération sous caution	Peines d'emprisonnement avec sursis	Autres
		nombre							
Terre-Neuve-et-Labrador ²	1998-1999	1 903	258	300	127
	1999-2000	1 811	243	310	66
	2000-2001	1 906	247	319	64
Île-du-Prince-Édouard	1998-1999	564	35	..
	1999-2000	592	...	82	50	95
	2000-2001	533	...	50	40	106
Nouvelle-Écosse	1998-1999	3 719	...	3 137	854	510	703
	1999-2000	3 791	...	2 916	846	628	739
	2000-2001	3 653	...	1 746	730	623	812
Nouveau-Brunswick ^{3,4}	1998-1999	1 740	...	1 147	258	0	0	507	1 651
	1999-2000	1 429	...	1 166	199	0	0	499	1 541
	2000-2001	1 733	...	434	177	0	0	682	315
Québec	1998-1999	6 877	2 682	..	4 078	..	57	4 202	68
	1999-2000	7 098	2 257	..	4 008	..	33	4 557	0
	2000-2001	7 704	1 698	..	4 311	..	0	4 259	0
Ontario	1998-1999	34 469	960	0	7 793	0	0	3 690	0
	1999-2000	33 432	683	0	7 622	0	0	4 271	0
	2000-2001	34 920	550	0	7 609	0	0	4 211	0
Manitoba ⁵	1998-1999	4 426	...	2 224	1 187	0	830	672	0
	1999-2000	1 581	1 091	..	1 077	584	..
	2000-2001	6 811	...	1 203	976	705	1 153
Saskatchewan	1998-1999	3 305	926	982	589	1 083	240
	1999-2000	3 242	...	10 729	867	1 027	741	1 243	264
	2000-2001	3 457	...	13 087	1 108	995	686	1 365	302
Alberta ³	1998-1999	8 544	...	8 003	84	0	0	1 035	3 608
	1999-2000	8 706	...	7 431	54	0	0	1 120	3 320
	2000-2001	9 360	...	6 506	381	0	0	1 558	3 783
Colombie-Britannique ⁶	1998-1999	12 805	527	12 427	2 142	0
	1999-2000	12 283	415	...	4 111	...	12 244	2 439	1 491
	2000-2001	11 509	497	...	3 936	...	12 149	3 226	2 317
Yukon	1998-1999	467	...	36	130	60	133
	1999-2000	405	...	78	171	91	103
	2000-2001	353	...	28	130	96	66
Territoires du Nord-Ouest	1998-1999
	1999-2000
	2000-2001
Nunavut	1998-1999
	1999-2000
	2000-2001
Total	1998-1999	78 819	4 169	14 547	15 438	982	14 033	14 236	6 530
	1999-2000	72 789	3 355	23 983	19 041	1 027	14 266	15 792	7 619
	2000-2001	81 939	2 745	23 054	19 475	995	12 965	17 084	8 918

¹ Dans la plupart des secteurs de compétence, les «ordonnances de service communautaire» (OSC) et les «ordonnances d'indemnisation» (OI) sont des conditions d'une «ordonnance de probation»; les totaux selon le secteur de compétence ne sont donc pas présentés.

² Terre-Neuve-et-Labrador – Les «ordonnances de service communautaire» (OSC) et les «ordonnances d'indemnisation» (OI) sont comprises au nombre total des inscriptions à la probation. Les contrevenants surveillés sous le programme de surveillance à distance apparaissent sous la rubrique «Autres».

³ Nouveau-Brunswick et Alberta – La catégorie «Autres» comprend les détenus libérés temporairement de la garde, la mise en liberté sous caution et la semi-liberté, les mises en liberté provisoire, les mises en liberté sous condition relevant du fédéral, les permissions de sortir relevant des provinces et les libérations avant procès.

⁴ Nouveau-Brunswick – En raison de déficiences des systèmes informatiques, les données de la catégorie de «probation», des «peines d'emprisonnement avec sursis» et «autres» sont projetées pour 1999-2000. – En 2000-2001, le «programme de solution de rechange à l'amende» et les «ordonnances de service communautaire» sont des prévisions basées sur sept mois de données.

⁵ Manitoba – Les données de 1999-2000 sur les «admissions à la probation» n'étaient pas disponibles en raison des travaux d'envergure en matière de réaménagement des systèmes informatiques. Il faut également signaler que la catégorie «programme de solutions de rechange à l'amende» ne comprend plus les infractions au Code de la route à compter de 1999-2000.

⁶ Colombie-Britannique – Des organismes à contrat s'occupent de la surveillance des personnes assujetties à une «ordonnance de services communautaires». Les données de la catégorie «Autres» prennent en compte la surveillance électronique qui a été erronément incluse dans la catégorie des «peines d'incarcération» avant 1999-2000. Il faut également noter que le compte dans la catégorie des «ordonnances de services communautaires» repose sur le nombre de libérations.

Tableau 15

Durée de l'ordonnance de probation, 1998-1999 à 2000-2001

Secteur de compétence	Année	Nombre total des admissions à la probation	Durée de l'ordonnance de probation				
			Moins de 3 mois	3 mois	Plus de 3 mois et moins de 6 mois	6 mois	Plus de 6 mois et moins de 12 mois
		nombre			pourcentage		
Terre-Neuve-et-Labrador	1998-1999	1 903	10	0	6	11	11
	1999-2000	1 811	15	0	7	6	14
	2000-2001	1 906	12	..	4	12	14
Île-du-Prince-Édouard	1998-1999	564
	1999-2000	592
	2000-2001	533
Nouvelle-Écosse	1998-1999	3 719	1	2	1	9	4
	1999-2000	3 791	2	2	1	9	6
	2000-2001	3 653	2	2	1	10	6
Nouveau-Brunswick ²	1998-1999	1 740	5	0	14	0	52
	1999-2000	1 429	5	0	15	0	50
	2000-2001	1 733
Québec	1998-1999	6 877	0	0	0	4	1
	1999-2000	7 098	1	2	4	10	6
	2000-2001	7 704	0	0	0	4	1
Ontario	1998-1999	34 469	1	1	1	7	3
	1999-2000	33 432	1	1	1	6	3
	2000-2001	34 920	1	1	1	6	3
Manitoba ³	1998-1999	4 426
	1999-2000
	2000-2001	6 811	2	1	3	3	17
Saskatchewan	1998-1999	3 332 ^r	0	1	1	16	14
	1999-2000	3 242	0	1	1	17	14
	2000-2001	3 457	0	1	1	17	13
Alberta	1998-1999	8 544
	1999-2000	8 706
	2000-2001	9 360
Colombie-Britannique	1998-1999	12 805	1	1	1	11	8
	1999-2000	12 283	1	1	2	13	8
	2000-2001	11 509	1	1	1	11	9
Yukon	1998-1999	467	11	7	1	0	21
	1999-2000	405	11	8	3	0	29
	2000-2001	353	9	..	11	0	34
Territoires du Nord-Ouest	1998-1999
	1999-2000
	2000-2001
Nunavut	1998-1999
	1999-2000
	2000-2001
Total	1998-1999	78 846^r	1	1	1	8^r	6
	1999-2000	72 789	1	1	2	8^r	7
	2000-2001	81 939	1	1	1	7	6

Tableau 15

Durée de l'ordonnance de probation, 1998-1999 à 2000-2001 – fin

Secteur de compétence	Année	Durée de l'ordonnance de probation						Mediane ¹ (en mois)
		12 mois	Plus de 12 mois et moins de 18 mois	18 mois	Plus de 18 mois et moins de 24 mois	24 mois	Plus de 24 mois	
		pourcentage						nombre
Terre-Neuve-et-Labrador	1998-1999	24	17	0	4	10	8	12
	1999-2000	26	14	0	1	11	5	12
	2000-2001	27	12	0	3	11	5	12
Île-du-Prince-Édouard	1998-1999
	1999-2000
	2000-2001
Nouvelle-Écosse	1998-1999	40	5	11	2	17	8	12
	1999-2000	40	7	11	2	12	7	12
	2000-2001	41	7	12	2	12	5	12
Nouveau-Brunswick ²	1998-1999	0	10	0	16	0	2	10
	1999-2000	0	12	0	16	0	2	10
	2000-2001
Québec	1998-1999	29	1	6	1	41	17	24
	1999-2000	25	2	5	1	30	12	12
	2000-2001	32	3	6	0	38	15	24
Ontario	1998-1999	43	4	14 ^r	2 ^r	16	9	12
	1999-2000	44	4	15	2	15	8	12
	2000-2001	45	4	15	2	14	8	12
Manitoba ³	1998-1999
	1999-2000
	2000-2001	11	10	6	14	11	22	19
Saskatchewan	1998-1999	41	5	7	4	7	4	12
	1999-2000	37	4	0	13	8	4	12
	2000-2001	37	4	5	10	9	3	12
Alberta	1998-1999
	1999-2000
	2000-2001
Colombie-Britannique	1998-1999	46	1	13	0	13	5	12
	1999-2000	47	1	12	0	11	4	12
	2000-2001	45	1	13	0	13	4	12
Yukon	1998-1999	4	30	0	11	3	12	12
	1999-2000	0	29	0	8	0	12	9
	2000-2001	0	29	0	9	0	8	9
Territoires du Nord-Ouest	1998-1999
	1999-2000
	2000-2001
Nunavut	1998-1999
	1999-2000
	1999-2000
Total	1998-1999	40^r	4	4^r	10^r	17^r	8	...
	1999-2000	40^r	4	12^r	2	15^r	7^r	...
	2000-2001	39	5	12	3	15	9	...

¹ Il est impossible de calculer la durée médiane globale des ordonnances de probation étant donné que seules des données agrégées sont recueillies.² Nouveau-Brunswick – En raison d'une défectuosité des systèmes informatiques les données de la catégorie «probation» est projetée et la médiane repose sur des données actuelles de neuf mois pour 1999-2000. – En 2000-2001, les données pour la «durée de l'ordonnance de probation» ne sont pas disponibles à cause du réaménagement des systèmes informatiques.³ Manitoba – Les données de 1999-2000 sur les «admissions à la probation» n'étaient pas disponibles en raison des travaux d'envergure en matière de réaménagement des systèmes informatiques.

Tableau 16

Nombre d'admissions à la probation, selon l'infraction la plus grave, 1998-1999 à 2000-2001

Secteur de compétence	Année	Nombre total d'admissions à la probation	Code criminel				Lois fédérales		Lois provinciales/territoriales et règlements municipaux	Total
			Crimes de violence	Crimes contre les biens	Conduite avec facultés affaiblies	Autres	Infractions concernant les drogues	Autres		
		nombre	pourcentage							
Terre-Neuve-et-Labrador ¹	1998-1999	1 903	37	33	4	18	5	2	1	
	1999-2000	1 811	40	34	5	14	4	1	2	
	2000-2001	1 906	37	33	5	19	5	1	1	
Île-du-Prince-Édouard	1998-1999	564	
	1999-2000	592	
	2000-2001	533	
Nouvelle-Écosse	1998-1999	3 719	35	28	8	25	4	1	0 ^r	
	1999-2000	3 791	33	27	7	26	6	1	0	
	2000-2001	3 653	34	24	6	29	6	1	0	
Nouveau-Brunswick ²	1998-1999	1 740	37	34	5	21	2	0	0	
	1999-2000	1 429	38	33	4	23	2	0	0	
	2000-2001	1 733	
Québec	1998-1999	6 877	31	39	4	17	9	0	0	
	1999-2000	7 098	31	36	4	18	11	0	0	
	2000-2001	7 704	30	37	4	18	11	0	0	
Ontario	1998-1999	34 469	43	38	5	9	5	0	1	
	1999-2000	33 432	45	32	5	11	5	0	1	
	2000-2001	34 920	45	30	6	8	6	0	1	
Manitoba ³	1998-1999	4 426	
	1999-2000	
	2000-2001	6 811	
Saskatchewan	1998-1999	3 305	46	31	8	9	1	4	0	
	1999-2000	3 242	53	23	9	11	0	5	0	
	2000-2001	3 457	49	25	7	14	0	5	0	
Alberta	1998-1999	8 544	
	1999-2000	8 706	
	2000-2001	9 360	
Colombie-Britannique	1998-1999	12 805	38	31	4	12	6	0	8	
	1999-2000	12 283	42	27	4	18	7	1	1	
	2000-2001	11 509	40	32	4	14	8	0	1	
Yukon ¹	1998-1999	467	30	22	9	31	4	0	3	
	1999-2000	405	24	21	7	40	3	0	5	
	2000-2001	353	32	21	7	33	4	0	4	
Territoires du Nord-Ouest	1998-1999	
	1999-2000	
	2000-2001	
Nunavut	1998-1999	
	1999-2000	
	2000-2001	
Total	1998-1999	78 819	40	35	5	12	5	0	2^r	
	1999-2000	72 789	42	31	5	15	6	1	1	
	2000-2001	81,939	42	31	5	14	6	1	1	

¹ Terre-Neuve-et-Labrador et le Yukon déclarent les accusations multiples au «Nombre total d'admissions à la probation» plutôt que l'infraction la plus grave déclarée par tous les autres secteurs de compétence.

² Nouveau-Brunswick – En 2000-2001, les données sur les infractions ne sont pas disponibles à cause du réaménagement des systèmes informatiques.

³ Manitoba – Les données de 1999-2000 sur les «admissions à la probation» n'étaient pas disponibles en raison des travaux d'envergure en matière de réaménagement des systèmes informatiques.

Tableau 17

Âge des contrevenants à l'admission à la probation, 1998-1999 à 2000-2001

Secteur de compétence	Année	Âge à l'admission								Âge médian ¹	Total
		De 18 à 19	De 20 à 24	De 25 à 29	De 30 à 34	De 35 à 39	De 40 à 44	De 45 à 49	50 ans et plus		
		pourcentage									nombre
Terre-Neuve-et-Labrador	1998-1999	13	22	15	14	12	9	7	9	33	1 903
	1999-2000	12	22	14	12	14	10	7	10	34	1 811
	2000-2001	11	20	16	13	14	10	7	8	30	1 906
Île-du-Prince-Édouard	1998-1999	564
	1999-2000	592
	2000-2001	533
Nouvelle-Écosse	1998-1999	10	22	16	15	13	11	6	8	30	3 719
	1999-2000	9	22	15	14	15	11	5	9	31	3 791
	2000-2001	9	23	15	13	15	10	6	9	30	3,653
Nouveau-Brunswick ²	1998-1999	15	23	15	14	11	8	6	7	28	1 740
	1999-2000	13	22	17	14	12	9	5	8	29	1 429
	2000-2001	1 733
Québec	1998-1999	10	23	15	16	14	10	6	7	31	6 877
	1999-2000	9	23	15	15	15	11	6	7	31	7 098
	2000-2001	9	22	15	14	15	11	6	8	31	7 704
Ontario	1998-1999	9	20	15	16	15	10	6	8	31	34 469
	1999-2000	9	20	15	15	15	11	6	8	32	33 432
	2000-2001	9	20	14	14	16	12	7	8	33	34 920
Manitoba ³	1998-1999	4 426
	1999-2000
	2000-2001	6	26	18	15	14	9	5	6	29	6 811
Saskatchewan	1998-1999	12	24	20	16	13	7	5	5	28	3 305
	1999-2000	11	24	18	15	13	9	5	5	29	3 242
	2000-2001	11	24	17	15	14	8	5	5	29	3 457
Alberta	1998-1999	8 544
	1999-2000	8 706
	2000-2001	9 360
Colombie-Britannique	1998-1999	11	19	17	16	16	10	6	6	31	12 805
	1999-2000	9	19	15	16	16	11	6	7	31	12 283
	2000-2001	11	20	15	15	15	11	6	7	31	11 509
Yukon	1998-1999	10	23	20	11	14	10	8	5	29	467
	1999-2000	9	21	14	16	19	10	4	8	32	405
	2000-2001	12	21	14	15	12	11	7	6	30	353
Territoires du Nord-Ouest	1998-1999
	1999-2000
	2000-2001
Nunavut	1998-1999
	1999-2000
	2000-2001
Total	1998-1999	10	21	16	16	15	10	6	7	...	78 819
	1999-2000	9	21	15	15	15	11	6	7	...	72 789
	2000-2001	9	21	15	14	15	11	6	8	...	81 939

¹ Il est impossible de calculer l'âge médian global au moment de l'admission dans un établissement étant donné que seules des données agrégées sont recueillies.² Nouveau-Brunswick – En raison de déficiences du système informatique en 1999-2000, «l'âge médiane» repose sur des données actuelles de neuf mois. - En 2000-2001, les données sur l'âge des contrevenants à l'admission à la probation ne sont pas disponibles à cause du réaménagement des systèmes informatiques.³ Manitoba – Les données de 1999-2000 sur les «admissions à la probation» n'étaient pas disponibles en raison des travaux d'envergure en matière de réaménagement des systèmes informatiques.

Tableau 18

Nombre d'admissions à la probation, selon certaines perspectives et caractéristiques du contrevenant, 1998-1999 à 2000-2001

Secteur de compétence	Année	Nombre total des admissions à la probation	Certaines caractéristiques du contrevenant		
			Pourcentage de femmes	Pourcentage d'Autochtones	Âge médian ¹
Terre-Neuve-et-Labrador	1998-1999	1 903	16	6	33
	1999-2000	1 811	19	8	34
	2000-2001	1 906	15	8	30
Île-du-Prince-Édouard	1998-1999	564
	1999-2000	592
	2000-2001	533
Nouvelle-Écosse	1998-1999	3 719	15	4	30
	1999-2000	3 791	16	4	31
	2000-2001	3 653	15	6	30
Nouveau-Brunswick ²	1998-1999	1 740	16	..	28
	1999-2000	1 429	17	..	29
	2000-2001	1 733	16	8	..
Québec	1998-1999	6 877	12	8	31
	1999-2000	7 098	13	8	31
	2000-2001	7 704	13	8	31
Ontario	1998-1999	34 469	17	7	31
	1999-2000	33 432	17	6	32
	2000-2001	34 920	17	9	33
Manitoba ³	1998-1999	4 426
	1999-2000
	2000-2001	6 811	15	46	29
Saskatchewan	1998-1999	3 305	19	63	28
	1999-2000	3 242	18	65	29
	2000-2001	3 457	20	65	29
Alberta	1998-1999	8 544	18	20	..
	1999-2000	8 706	19	22	..
	2000-2001	9 360	19	21	..
Colombie-Britannique	1998-1999	12 805	15	17	31
	1999-2000	12 283	16	17	31
	2000-2001	11 509	16	18	31
Yukon	1998-1999	467	20	80	29
	1999-2000	405	17	46	32
	2000-2001	353	19	57	30
Territoires du Nord-Ouest	1998-1999
	1999-2000
	2000-2001
Nunavut	1998-1999
	1999-2000
	2000-2001
Total	1998-1999	78 819	15	12	...
	1999-2000	72 789	16	12	...
	2000-2001	81 939	16	15	...

Note : Le calcul du pourcentage de distribution est basé sur le nombre total des admissions à la probation moins celles dont le sexe n'a pas été indiquée ou le statut d'autochtone.

¹ Il est impossible de calculer l'âge médian global au moment de l'admission dans un établissement étant donné que seules des données agrégées sont recueillies.

² Nouveau-Brunswick – En 1999-2000, en raison de défectuosités du système informatique, le nombre des «admissions à la probation» est projetée et les pourcentages de «femmes» et «d'Autochtones» reposent sur des données actuelles de neuf mois.

³ Manitoba – Les données de 1999-2000 sur les «admissions à la probation» n'étaient pas disponibles en raison des travaux d'envergure en matière de réaménagement des systèmes informatiques.

Tableau 19

Décès des contrevenants provinciaux et territoriaux, selon la cause du décès, 1998-1999 à 2000-2001

Secteur de compétence	Année	Cause du décès					Statut du détenu	
		Suicide	Meurtre	Causes naturelles	Autres ²	Total	En détention	En liberté
		nombre						
Terre-Neuve-et-Labrador ¹	1998-1999	1	0	1	0	2
	1999-2000
	2000-2001	0	0	0	0	0	0	0
Île-du-Prince-Édouard	1998-1999	0	0	0	0	0	0	0
	1999-2000	0	0	0	0	0	0	0
	2000-2001	0	0	0	0	0	0	0
Nouvelle-Écosse	1998-1999	0	0	1	0	1	1	0
	1999-2000	0	0	0	0	0	0	0
	2000-2001	1	0	0	0	1	1	0
Nouveau-Brunswick	1998-1999	0	0	0	0	0	0	0
	1999-2000	0	0	0	0	0	0	0
	2000-2001	1	0	0	0	1	1	0
Québec	1998-1999	6	2	2	0	10	10	0
	1999-2000	15	2	1	0	18	18	0
	2000-2001	20	0	5	2	27	27	0
Ontario	1998-1999	8	0	7	0	15	15	0
	1999-2000	4	1	12	0	17	17	0
	2000-2001	4	1	10	0	15	15	0
Manitoba	1998-1999	1	0	0	0	1	1	0
	1999-2000	0	0	0	0	0	0	0
	2000-2001	0	0	0	0	0	0	0
Saskatchewan	1998-1999	2	1	0	0	3	2	1
	1999-2000	3	0	1	0	4	4	0
	2000-2001	1	0	0	0	1	1	0
Alberta	1998-1999	1	0	0	0	1	1	0
	1999-2000	1	0	2	0	3	2	1
	2000-2001	1	1	0	0	2	1	1
Colombie-Britannique	1998-1999	1	0	0	4	5	4	1
	1999-2000	1	0	4	1	6	4	2
	2000-2001	0	0	1	3	4	2	2
Yukon	1998-1999	0	0	1	0	1	1	0
	1999-2000	1	0	0	0	1	1	0
	2000-2001	0	0	0	0	0	0	0
Territoires du Nord-Ouest	1998-1999	0	0	0	1	1	1	0
	1999-2000	1	0	0	0	1	1	0
	2000-2001	0	0	0	0	0	0	0
Nunavut	1998-1999
	1999-2000	0	0	0	0	0	0	0
	2000-2001	0	0	1	1	2	1	1
Total	1998-1999	20	3	12	5	40
	1999-2000	26	3	20	1	50
	2000-2001	28	2	17	6	53	49	4

¹ Terre-Neuve-et-Labrador – Données non disponibles pour 1999-2000 en raison d'une défectuosité du système informatique due à l'année 2000.² La catégorie «Autres» englobe les décès accidentels et les décès pour lesquels la raison n'a pas été spécifiée. Sous la rubrique «en liberté», les chiffres représentent le nombre de décès qui sont survenus lorsque les détenus étaient en liberté de l'établissement telle que la permission de sortir.

Tableau 20

Statistiques des commissions provinciales des libérations conditionnelles, 1998-1999 à 2000-2001

Secteur de compétence	Année	Décisions accordant la libération conditionnelle totale				
		Accordée	Refusée	Reportée ¹	Total	Accordée
		nombre			pourcentage	
Québec	1998-1999	2 728	1 220 ^r	0	3 948 ^r	69
	1999-2000	2 333	1 220	0	3 553	66
	2000-2001	1 731	1 384	0	3 115	56
Ontario	1998-1999	1 085	2 195	61	3 341	33
	1999-2000	702	1 821	0	2 523	28
	2000-2001	584	1 505	36	2 125	27
Colombie-Britannique	1998-1999
	1999-2000
	2000-2001
Total²	1998-1999	3 813	3 415^r	61	7 289^r	53
	1999-2000	3 035	3 041	0	6 076	50
	2000-2001	2 315	2 889	36	5 240	44
		Cessation de la libération conditionnelle totale – Raison de la cessation				
		Expiration régulière	Révocation	Autres	Total	Taux de réussite
		nombre			pourcentage	
Québec	1998-1999	2 069 ^r	691 ^r	0	2 760 ^r	75
	1999-2000	1 874	632	0	2 506	75
	2000-2001	2 132	558	0	2 690	79
Ontario	1998-1999	920	135	1	1 056	87
	1999-2000	580	106	4	690	84
	2000-2001	478	90	0	568	84
Colombie-Britannique	1998-1999
	1999-2000
	2000-2001
Total²	1998-1999	2 989	826	1	3 816	78
	1999-2000	2 454	738	4	3 196	77
	2000-2001	2 610	648	0	3 258	80

¹ Comprend les détenus non-admissibles ou non-disponibles pour une interview et les détenus ayant refusé ou rejeté l'audition. Ces données ne sont pas incluses dans le calcul du taux d'octroi de la libération conditionnelle.

² Le calcul des pourcentages exclut les données de la Colombie-Britannique.

Tableaux fédéraux

Tableau 21

Établissements de détention fédéraux en activité à la fin de l'année, selon le niveau de sécurité et selon la capacité, 2000-2001

Secteur de compétence	Niveau de sécurité					Capacité ¹		Total
	Centres correctionnels communautaires	Sécurité minimale	Sécurité moyenne	Sécurité maximale ²	Niveau multi-sécuritaire	Institutionnel	Communautaire	
	nombre							
Terre-Neuve-et-Labrador	1	0	0	0	0	0	22	22
Nouvelle-Écosse	2	0	1	0	1	387	36	423
Nouveau-Brunswick	1	1	1	1	0	887	26	913
Québec	6	3	5	3	1	3 666	195	3 861
Ontario	3	4	5	3	1	3 582	95	3 677
Manitoba	1	1	1	0	0	681	40	721
Saskatchewan	1	1	1	0	2	900	20	920
Alberta	1	3	2	1	1	1 724	20	1 744
Colombie-Britannique	1	2	4	1	1	1 869	72	1 941
Total	17	15	20	9	7	13 696	526	14 222

¹ La «capacité» comprend le nombre normal de lits d'association, lits de réception et lits d'établissement de psychiatrie ou de santé mentale, la ségrégation disciplinaire, les lits médicaux et les lits d'hôpital.

² Dans la «Sécurité maximale» sont parfois inclus des lits d'établissement de psychiatrie ou de réception.
Source : Division de la planification opérationnelle; données 2000-2001 du NCAOP.

Tableau 22

Total des dépenses fédérales¹, 1998-1999 à 2000-2001

Année	Dollars courants				Dollars constants de 1992-1993			
	Exploitation	Investissement	Total	Exploitation par habitant	Exploitation	Investissement	Total	Exploitation par habitant
	'000\$			\$	'000\$			\$
1998-1999	1 143 822	139 000 ^r	1 282 822	37.81	1 056 161	128 347	1 184 508	34.92
1999-2000	1 271 219	111 291	1 382 510	41.68	1 148 346	100 534	1 248 880	37.65
2000-2001	1 270 316	112 814	1 383 130	41.28	1 117 252	99 221	1 216 473	36.31

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Le total des dépenses fédérales englobent les dépenses du Service correctionnel Canada (SCC) et celles de la Commission nationale de libérations conditionnelles (CLNC). Les dépenses du SCC excluent le CORCAN.

Source : Comptes Nationaux du Canada.

Tableau 23

Total des dépenses d'exploitation fédérales¹, selon le secteur de service principal (en dollars courants), 1998-1999 à 2000-2001

Année	Administration centrale et services centraux		Services de détention		Services de surveillance communautaire		Commission nationale des libérations conditionnelles		Total '000\$
	'000\$	%	'000\$	%	'000\$	%	'000\$	%	
1998-1999	166 648	15	822 389	72	128 685	11	26 100	2	1 143 822
1999-2000	228 617	18	869 716	68	144 585	11	28 300	2	1 271 219
2000-2001	216 436	17	879 300	69	143 679	11	30 900	2	1 270 316

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Les dépenses totales du SCC (Service correctionnel Canada) excluent le CORCAN.

Tableau 24

Données sur la dotation en personnel¹ du Service correctionnel Canada, par secteurs de service principaux, 2000-2001

Secteur de service	Réelles	Pourcentage du total
Administration centrale et services centraux	1 947	12
Centres de détention	12 572	80
Surveillance communautaire	1 319	8
Total	15 838	100

¹ Les données sur le personnel représentent les équivalents d'emploi à temps complet au 31 mars 2001.

Tableau 25

Coût quotidien moyen par détenu fédéral, 1998-1999 à 2000-2001

Année	Coût d'exploitation des établissements ¹		Durée du séjour en jours ²	Coût quotidien moyen par détenu	
	Dollars courants	Dollars constants de 1992-1993		Dollars courants	Dollars constants de 1992-1993
		'000\$			\$
1998-1999	822 389	759 362	4 807 050 ^r	171.08	157.97
1999-2000	869 716	785 652	4 735 510 ^r	183.66	165.91
2000-2001	879 300	773 351	4 647 180	189.21	166.41

¹ Les dépenses d'exploitation des établissements désignent les coûts que comporte l'exploitation quotidienne d'un établissement, tels que les salaires, le transport, l'entretien, etc. Ces chiffres excluent les rénovations majeures et les coûts de construction. Les centres de détention gérés par le gouvernement, soit les établissements en milieu fermé et en milieu ouvert et les centres correctionnels communautaires, sont inclus.

² La «Durée du séjour en jours» repose sur un dénombrement moyen soit le compte réel de détenus effectué une fois par semaine multiplié par le nombre de jours dans l'année.

Tableau 26

Équivalents temps plein¹ utilisés par la Commission nationale des libérations conditionnelles, 2000-2001

	Membres de la Commission	Membres de la Commission à temps partiel	Membres du personnel	Total
Type d'employés	40,5	15,0	281,5	337,0
	Libération conditionnelle	Clémence et réhabilitation	Gestion générale	Total
Secteurs d'activité	231,0	26,0	80,0	337,0

¹ Au cours des années précédentes, ce tableau faisait état des «années-personnes» mais à la suite d'une directive du Conseil du Trésor, un «employé à temps plein» est devenu un «équivalent temps plein».

Tableau 27

Nombre moyen de détenus dans les établissements fédéraux, 1998-1999 à 2000-2001

Région	Année	Compte réel ¹	Taux d'incarcération
			Nombre moyen de contrevenants pour 100 000 adultes dans la population
Atlantic	1998-1999	1 224 ^r	67
	1999-2000	1 193	65
	2000-2001	1 175	64
Quebec	1998-1999	3 480 ^r	61
	1999-2000	3 365	59
	2000-2001	3 320	57
Ontario	1998-1999	3 491 ^r	40
	1999-2000	3 441	39
	2000-2001	3 341	37
Prairie	1998-1999	3 224 ^r	85
	1999-2000	3 231	84
	2000-2001	3 120	80
Pacific	1998-1999	1 751 ^r	56
	1999-2000	1 745	55 ^r
	2000-2001	1 775	56
Total	1998-1999	13 170^r	57
	1999-2000	12 974	56
	2000-2001	12 732	54

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Le compte réel de détenus comprend les contrevenants fédéraux, provinciaux et territoriaux dans un établissement fédéral ainsi que ceux qui sont détenus temporairement dans un établissement fédéral.

Tableau 28

Nombre d'admissions dans les établissements fédéraux, selon le genre d'admission, 1998-1999 à 2000-2001

Genre d'admission	Année	Région					Total
		Atlantique	Québec	Ontario	Prairies	Pacifique	
		nombre					
Mandat d'incarcération	1998-1999	493 ^r	1 171 ^r	1 121 ^r	1 385 ^r	442 ^r	4 612 ^r
	1999-2000	502 ^r	946 ^r	1 070 ^r	1 358 ^r	453 ^r	4 329 ^r
	2000-2001	441	990	1 062	1 302	477	4 272
Révocation	1998-1999	392 ^r	841 ^r	681 ^r	803 ^r	364 ^r	3 081 ^r
	1999-2000	379 ^r	782 ^r	737 ^r	919 ^r	355 ^r	3 172 ^r
	2000-2001	368	817	791	914	382	3 272
Cessation de la libération	1998-1999	0	2 ^r	5 ^r	2	3	12 ^r
	1999-2000	0	0	5 ^r	1	5 ^r	11 ^r
	2000-2001	0	2	0	4	1	7
Interruption	1998-1999	0	0	0	0	0	0
	1999-2000	0	0	0	0	0	0
	2000-2001	0	0	0	0	0	0
Transferts d'autres pays	1998-1999	0	25	30 ^r	0	2 ^r	57 ^r
	1999-2000	0	29	31	1	2 ^r	63 ^r
	2000-2001	2	24	35	3	13	77
Autres ¹	1998-1999	5 ^r	18 ^r	16 ^r	14 ^r	6	59 ^r
	1999-2000	5 ^r	24	22 ^r	18 ^r	12	81 ^r
	2000-2001	7	21	31	30	6	95
Total	1998-1999	890^r	2 057^r	1 853^r	2 204^r	817^r	7 821^r
	1999-2000	886^r	1 781^r	1 865^r	2 297^r	827^r	7 656^r
	2000-2001	818	1 854	1 919	2 253	879	7 723

Notes : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Les données représentent les admissions de contrevenants de secteurs de compétence fédérale.

¹ «Autres» types d'admission incluent «l'échange de services et d'autres admissions».

Tableau 29

Nombre d'admissions dans les établissements fédéraux en vertu d'un mandat d'incarcération, selon la durée totale de la peine à l'admission, 1998-1999 à 2000-2001

	1998-1999	1999-2000	2000-2001
	pourcentage		
Moins de 2 ans	0.13 ^r	0.12 ^r	0.28
2 ans et moins de 3 ans	40.61 ^r	42.87 ^r	46.40
3 ans et moins de 4 ans	21.47 ^r	22.31 ^r	21.42
4 ans et moins de 5 ans	13.68 ^r	12.15 ^r	12.38
5 ans et moins de 6 ans	7.94 ^r	6.93 ^r	6.39
6 ans et moins de 7 ans	4.73 ^r	3.65 ^r	3.30
7 ans et moins de 8 ans	2.78 ^r	3.05 ^r	2.11
8 ans et moins de 9 ans	1.69 ^r	1.52 ^r	1.24
9 ans et moins de 10 ans	1.02 ^r	0.88 ^r	0.59
10 ans et moins de 15 ans	2.21 ^r	2.03 ^r	1.87
15 ans et moins de 20 ans	0.22	0.49 ^r	0.21
20 ans et plus	0.02	0.18	0
Emprisonnement à vie	3.51 ^r	3.81 ^r	3.82
Total	100	100	100
Nombre d'admissions¹	4 612^r	4 329^r	4,272
Durée moyenne de la peine (en mois)	45.70^r	45.10^r	42.20
Durée médiane de la peine (en mois)	36.50	36.50	36.50

Notes : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Les données représentent les admissions en vertu d'un mandat d'incarcération dans des secteurs de compétence fédérale.

La moyenne a été calculée selon la durée moyenne agrégée de la peine à l'admission (en jours) divisé par 30 jours.

¹ Les admissions pour lesquelles l'établissement d'admission n'est pas indiqué ont été exclues.

Tableau 30

Nombre d'admissions dans les établissements fédéraux en vertu d'un mandat d'incarcération, selon certaines catégories d'infractions, 1998-1999 à 2000-2001

Région	Année	Certaines infractions choisies										
		Homicide	Tentative de meurtre	Vol qualifié	Agression sexuelle et violence sexuelle ¹	Enlèvement	Introduction par effraction	Trafic – Importation de drogues ²	Armes et explosifs	Fraude	Principales voies de fait	
		nombre										
Atlantique	1998-1999	16 ^r	2 ^r	102 ^r	63 ^r	1	78 ^r	84 ^r	10 ^r	14 ^r	40 ^r	
	1999-2000	25 ^r	1	91 ^r	57 ^r	4 ^r	106 ^r	80 ^r	4 ^r	8 ^r	43 ^r	
	2000-2001	13	2	74	46	2	101	43	2	8	52	
Québec	1998-1999	57	7 ^r	239 ^r	132 ^r	21 ^r	175 ^r	164 ^r	14 ^r	22 ^r	77 ^r	
	1999-2000	63 ^r	21	186 ^r	108 ^r	21 ^r	118 ^r	127 ^r	6	21 ^r	80 ^r	
	2000-2001	49	10	192	113	29	134	150	12	16	72	
Ontario	1998-1999	68 ^r	22 ^r	233 ^r	151 ^r	12 ^r	97 ^r	213 ^r	10 ^r	26 ^r	92 ^r	
	1999-2000	74	16 ^r	220 ^r	127 ^r	17 ^r	109 ^r	173 ^r	11 ^r	23 ^r	83 ^r	
	2000-2001	75	9	228	140	24	101	166	13	23	102	
Prairie	1998-1999	96 ^r	3	261 ^r	208 ^r	18 ^r	172 ^r	241 ^r	8 ^r	17 ^r	149 ^r	
	1999-2000	77 ^r	6	242 ^r	195 ^r	9 ^r	162	303 ^r	6	20	124 ^r	
	2000-2001	76	4	246	170	15	149	296	8	18	121	
Pacifique	1998-1999	57 ^r	3 ^r	99 ^r	62 ^r	9 ^r	72 ^r	34 ^r	3	3	34	
	1999-2000	60 ^r	7	99 ^r	75 ^r	16	64	28 ^r	4	6	42 ^r	
	2000-2001	68	3	116	59	10	61	51	1	5	46	
Total⁵	1998-1999	294^r	37^r	934^r	616^r	61^r	594^r	736^r	45^r	82^r	392^r	
	1999-2000	299^r	51^r	838^r	562^r	67^r	559^r	711^r	31^r	78^r	372^r	
	2000-2001	281	28	856	528	80	546	706	36	70	393	
		Voies de fait	Vol ³	Crime d'incendie	Infractions aux règlements de la circulation C.C.	Violation d'une ordonnance de la cour	Conduite avec facultés affaiblies	Autres infractions au Code criminel ⁴	Infractions aux autres lois fédérales	Infractions aux lois provinciales	Inconnu	Total
		nombre										
Atlantique	1998-1999	15 ^r	19 ^r	10 ^r	1 ^r	1 ^r	6 ^r	31 ^r	0	0 ^r	0 ^r	493 ^r
	1999-2000	17 ^r	20 ^r	3	5	3 ^r	12 ^r	22 ^r	1	0 ^r	0 ^r	502 ^r
	2000-2001	14	19	8	11	2	11	32	0	1	0	441
Québec	1998-1999	24 ^r	50 ^r	21	2 ^r	2 ^r	18 ^r	140 ^r	4 ^r	2 ^r	0 ^r	1 171 ^r
	1999-2000	28	42 ^r	5	7	3 ^r	12 ^r	93 ^r	3	2 ^r	0	946 ^r
	2000-2001	22	52	7	3	2	19	105	0	3	0	990
Ontario	1998-1999	16 ^r	32 ^r	10	18 ^r	2 ^r	33 ^r	79 ^r	1 ^r	1 ^r	5 ^r	1 121 ^r
	1999-2000	13 ^r	31 ^r	6	14	7 ^r	41 ^r	100 ^r	1	1	3 ^r	1 070 ^r
	2000-2001	14	34	11	12	2	30	77	0	1	0	1 062
Prairie	1998-1999	31 ^r	51 ^r	9 ^r	22 ^r	2 ^r	44 ^r	52 ^r	0	0	1 ^r	1 385 ^r
	1999-2000	28 ^r	56 ^r	5 ^r	17 ^r	5 ^r	32	70 ^r	0	0	1 ^r	1 358 ^r
	2000-2001	28	61	3	25	1	31	50	0	0	0	1 302
Pacifique	1998-1999	3	16 ^r	4 ^r	5 ^r	1 ^r	9 ^r	28 ^r	0	0	0 ^r	442 ^r
	1999-2000	4	19 ^r	2 ^r	5	1	6	14 ^r	0	0	1 ^r	453 ^r
	2000-2001	7	14	3	3	0	7	23	0	0	0	477
Total⁵	1998-1999	89^r	168^r	54^r	48^r	8^r	110^r	330^r	5^r	3^r	6^r	4 612^r
	1999-2000	90^r	168^r	21	48^r	19^r	103^r	299^r	5	3^r	5^r	4 329^r
	2000-2001	85	180	32	54	7	98	287	0	5	0	4 272

¹ La catégorie «agression sexuelle et la violence sexuelle» incluent les «infractions d'ordre moral et sexuel» (1998-1999 - 34, 1999-2000 - 25, 2000-2001 - 30).

² La catégorie «trafic et importation de drogues» inclut la «possession de drogues» (1998-1999 - 2, 1999-2000 - 5, 2000-2001 - 5).

³ La catégorie «Vol» inclut les infractions de vol de la propriété privée (1998-1999 - 67, 1999-2000 - 77, 2000-2001 - 76).

⁴ Les «Autres infractions au Code criminel» incluent les infractions «d'ordre public» (1998/99 - 31, 1999-2000 - 25, 2000-2001 - 26) ainsi que ceux sous la rubrique «dommage à la propriété et malveillance» (1998-1999 - 4, 1999-2000 - 4, 2000-2001 - 5).

⁵ Les admissions, dans les cas où l'établissement d'admission n'est pas indiqué, ont été exclues.

Tableau 31

Nombre d'admissions dans les établissements fédéraux en vertu d'un mandat d'incarcération, selon certaines perspectives et caractéristiques du contrevenant, 1998-1999 à 2000-2001

	Année	Province et territoire où la peine a été infligée							
		Terre-Neuve-et-Labrador	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan
Nombre d'admissions ¹	1998-1999	102 ^r	3 ^r	381 ^r	6 ^r	1 171 ^r	1 121 ^r	279 ^r	252 ^r
	1999-2000	77 ^r	0 ^r	416 ^r	6 ^r	946 ^r	1 069 ^r	265 ^r	189 ^r
	2000-2001	80	0	357	3	990	1 061	247	192
Certaines caractéristiques du détenant:									
Pourcentage de femmes	1998-1999	4 ^r	0 ^r	6	0 ^r	3 ^r	6 ^r	0 ^r	7 ^r
	1999-2000	4 ^r	0	8 ^r	0 ^r	2 ^r	6	1 ^r	8 ^r
	2000-2001	6	0	6	0	4	6	1	9
Pourcentage d'Autochtones	1998-1999	7 ^r	0	5 ^r	0 ^r	4 ^r	6 ^r	52 ^r	67 ^r
	1999-2000	7 ^r	0	5 ^r	0 ^r	5 ^r	8 ^r	50 ^r	68 ^r
	2000-2001	9	0	6	0	4	7	50	63
Âge moyen à l'admission	1998-1999	32 ^r	41 ^r	32	28 ^r	34	34	31 ^r	32
	1999-2000	30 ^r	0 ^r	32	36 ^r	35	34	31	31 ^r
	2000-2001	31	0	31	28	35	33	30	33
Âge médian à l'admission	1998-1999	30 ^r	42 ^r	30 ^r	24 ^r	33 ^r	32	28 ^r	43 ^r
	1999-2000	26 ^r	32	30	32	34	32	28	38 ^r
	2000-2001	31	0	29	30	34	32	28	29
Province et territoire où la peine a été infligée									
		Alberta	Colombie-Britannique	Yukon	Territoires du Nord-Ouest	Nunavut	Extérieur du Canada	Non déclaré	Total
Nombre d'admissions ¹	1998-1999	847 ^r	442 ^r	0 ^r	7 ^r	0 ^r	0 ^r	1 ^r	4 612 ^r
	1999-2000	899 ^r	453 ^r	0 ^r	5 ^r	1 ^r	0 ^r	3 ^r	4 329 ^r
	2000-2001	855	477	0	8	1	0	1	4 272
Certaines caractéristiques du détenant:									
Pourcentage de femmes	1998-1999	8 ^r	3 ^r	0	0 ^r	0	0	0 ^r	5 ^r
	1999-2000	8 ^r	3 ^r	0	0	0	0	0	5 ^r
	2000-2001	8	3	0	0	0	0	0	5
Pourcentage d'Autochtones	1998-1999	31 ^r	18 ^r	0 ^r	71 ^r	0 ^r	0 ^r	0 ^r	17 ^r
	1999-2000	26 ^r	19 ^r	0 ^r	60 ^r	100 ^r	0	0	17 ^r
	2000-2001	27	20	0	88	100	0	100	17
Âge moyen à l'admission	1998-1999	31 ^r	34	0 ^r	39 ^r	0 ^r	0 ^r	22 ^r	33
	1999-2000	31	33	0 ^r	40 ^r	37 ^r	0 ^r	30 ^r	33
	2000-2001	32	34	0	35	24	0	23	33
Âge médian à l'admission	1998-1999	29	31	0 ^r	43 ^r	0 ^r	0 ^r	0 ^r	31
	1999-2000	29	32 ^r	0 ^r	38 ^r	37 ^r	0 ^r	0 ^r	31
	2000-2001	30	32	0	30	24	0	0	32

¹ Les admissions, dans les cas où l'établissement d'admission n'est pas indiqué, ont été exclues.

Tableau 32

Âge des contrevenants admis à un établissement fédéral en vertu d'un mandat d'incarcération, 1998-1999 à 2000-2001

Âge à l'admission	Année	Région					Total
		Atlantique	Québec	Ontario	Prairies	Pacifique	
		nombre					
18 ans et 19 ans	1998-1999	57 ^r	43	35	116 ^r	8 ^r	259 ^r
	1999-2000	42 ^r	33	37	96 ^r	22 ^r	230 ^r
	2000-2001	43	23	32	90	19	207
De 20 ans à 24 ans	1998-1999	106 ^r	184 ^r	200 ^r	320 ^r	80 ^r	890 ^r
	1999-2000	109 ^r	133	194 ^r	348	76	860 ^r
	2000-2001	103	141	220	315	78	857
De 25 ans à 29 ans	1998-1999	78 ^r	220 ^r	233 ^r	263 ^r	96 ^r	890 ^r
	1999-2000	90 ^r	146	188 ^r	278 ^r	101 ^r	803 ^r
	2000-2001	84	166	174	242	99	765
De 30 ans à 34 ans	1998-1999	72 ^r	224 ^r	200	246 ^r	81 ^r	823 ^r
	1999-2000	77 ^r	193	214 ^r	186 ^r	75 ^r	745 ^r
	2000-2001	63	180	199	189	88	719
De 35 ans à 39 ans	1998-1999	60 ^r	184 ^r	170	193 ^r	67 ^r	674 ^r
	1999-2000	69 ^r	182 ^r	166 ^r	200 ^r	72 ^r	689 ^r
	2000-2001	59	204	187	166	68	684
De 40 ans à 44 ans	1998-1999	51 ^r	135 ^r	104 ^r	116 ^r	47 ^r	453 ^r
	1999-2000	61 ^r	102	107 ^r	110 ^r	50	430 ^r
	2000-2001	34	132	111	141	38	456
De 45 ans à 49 ans	1998-1999	26 ^r	78 ^r	66 ^r	47 ^r	20 ^r	237 ^r
	1999-2000	19 ^r	77	70	62	26 ^r	254 ^r
	2000-2001	24	51	60	69	37	241
50 ans et plus	1998-1999	40 ^r	103 ^r	113 ^r	77 ^r	42 ^r	375 ^r
	1999-2000	35 ^r	79	94 ^r	71 ^r	30 ^r	309 ^r
	2000-2001	29	93	79	88	46	335
Total¹	1998-1999	490^r	1 171^r	1 121^r	1 378^r	441^r	4 601^r
	1999-2000	502^r	945^r	1 070^r	1 351^r	452^r	4 320^r
	2000-2001	439	990	1 062	1 300	473	4 264

Note : Ces données représentent les admissions de contrevenants de secteur de compétence fédérale.

¹ Les contrevenants qui avaient moins de 18 ans au moment de leur admission sont exclus. Il y en avait 11 en 1998-1999, 9 en 1999-2000 et 8 en 2000-2001. Sont également exclues les admissions pour lesquelles l'établissement est inconnu. Voici les admissions totales en vertu d'un mandat de dépôt : 4612 en 1998-1999; 4329 en 1999-2000 et 4272 en 2000-2001.

Tableau 33

Décès de détenus fédéraux, 1998-1999 à 2000-2001

Raison du décès	Année	En détention	En liberté (dans la collectivité)		Total
			nombre		
Suicide	1998-1999	17 ^r	7 ^r		24 ^r
	1999-2000	11 ^r	8		19
	2000-2001	9	7		16
Meurtre	1998-1999	7 ^r	4		11 ^r
	1999-2000	8	5		13
	2000-2001	0	2		2
Intervention des forces de l'ordre ¹	1998-1999	0	1		1
	1999-2000	0	0		0
	2000-2001	0	1		1
Inconnu	1998-1999	0	9		9
	1999-2000	1 ^r	4		5 ^r
	2000-2001	1	19		20
Autres ²	1998-1999	40 ^r	73 ^r		113 ^r
	1999-2000	39 ^r	68 ^r		107 ^r
	2000-2001	33	39		72
Total	1998-1999	64^r	94^r		158^r
	1999-2000	59^r	85^r		144^r
	2000-2001	43	68		111

¹ «Intervention des forces de l'ordre» comprend les détenus qui sont tués par les autorités pendant la perpétration d'une infraction, par exemple la prise d'otages et l'évasion.

² La catégorie «Autres» comprend les décès de cause naturelle et accidentelle.

Tableau 34

Évadés des établissements fédéraux¹, 1998-1999 à 2000-2001

Genre d'évasion	1998-1999	1999-2000	2000-2001
	nombre		
Évasions d'un établissement ayant un niveau de sécurité multi-sécuritaire ou maximal	3	2	0
Évasions d'un établissement ayant un niveau de sécurité moyen	5	3	2
Évasions d'un établissement ayant un niveau de sécurité minimal	106	91	79
Total	114	96	81

¹ Ces chiffres représentent le nombre de contrevenants évadés par année d'un établissement ou en «absence temporaire».

Tableau 35

Libérations de détenus des établissements fédéraux, selon le genre de libération, 1998-1999 à 2000-2001

Genre de libération	Année	Région					Total
		Atlantique	Québec	Ontario	Prairies	Pacifique	
		nombre					
Expiration du mandat	1998-1999	47 ^r	60 ^r	60 ^r	98 ^r	62 ^r	327 ^r
	1999-2000	36 ^r	51 ^r	62	65 ^r	50 ^r	264 ^r
	2000-2001	21	32	66	64	34	217
Libération conditionnelle totale	1998-1999	28 ^r	98 ^r	133 ^r	96 ^r	48 ^r	403 ^r
	1999-2000	20 ^r	72 ^r	95	59 ^r	43 ^r	289 ^r
	2000-2001	27	30	73	52	23	205
Semi-liberté	1998-1999	387 ^r	760 ^r	628 ^r	735 ^r	303 ^r	2 813 ^r
	1999-2000	365 ^r	728 ^r	587 ^r	822 ^r	301 ^r	2 803 ^r
	2000-2001	331	547	579	744	270	2 471
Libération d'office	1998-1999	484 ^r	1 205 ^r	1 108 ^r	1 127 ^r	508 ^r	4 432 ^r
	1999-2000	455 ^r	1 154 ^r	1 162 ^r	1 293 ^r	491 ^r	4 555 ^r
	2000-2001	428	1,245	1 176	1 328	521	4 698
Autres ¹	1998-1999	14 ^r	37 ^r	54 ^r	24 ^r	37 ^r	166 ^r
	1999-2000	13 ^r	37 ^r	48 ^r	32 ^r	26	156 ^r
	2000-2001	6	29	55	27	15	132
Total²	1998-1999	960^r	2 160^r	1 983^r	2 080^r	958^r	8 141^r
	1999-2000	889^r	2 042^r	1 954^r	2 271^r	911^r	8 067^r
	2000-2001	813	1 883	1 949	2 215	863	7 723

Note : Les données représentent les libérations de contrevenants des secteurs de compétence fédérale.

¹ On entend par «autres» (types de libération), les personnes décédées, les personnes transférées dans un autre pays, les ordonnances du tribunal, l'expiration de la peine, les ordonnances du lieutenant-gouverneur et la révocation ou la cessation d'une supervision antérieure.

² À l'exclusion des libérations pour lesquelles l'établissement de libération est inconnu, de même que des libérations dont le genre n'est pas indiqué.

Tableau 36

Permissions de sortir avec surveillance et sans surveillance reçues du Service correctionnel Canada, 1998-1999 à 2000-2001

Année	Permissions de sortir avec surveillance		Permissions de sortir sans surveillance	
	Nombre complété	Nombre non complété ¹	Nombre complété	Nombre non complété ¹
1998-1999	53 032 ^r	22 ^r	7 626 ^r	109 ^r
1999-2000	56 850 ^r	36	8 728 ^r	71 ^r
2000-2001	51 817	14	7 864	85

Note : Les données représentent le nombre de permis émis durant l'année.

¹ Le nombre de permission d'absences temporaires «non complétées» comprend les personnes en «liberté illégale», les «personnes détenues par la police» et la «cessation de la permission de sortir» par la Commission nationale des libérations conditionnelles.

Tableau 37

Compte moyen – Population fédérale, provinciale ou territoriale sous surveillance de la Commission nationale des libérations conditionnelles, selon la région, 1998-1999 à 2000-2001

Région	Année	Contrevenants fédéraux				Contrevenants provinciaux et territoriaux ¹			Total
		Semi-liberté	Libération conditionnelle totale	Libération d'office	Total	Semi-liberté	Libération conditionnelle totale	Total	
Atlantique	1998-1999	133 ^r	362 ^r	212	707 ^r	27 ^r	101 ^r	128 ^r	836 ^r
	1999-2000	141	399	183	723	28	117	145	868
	2000-2001	129417	168	714	22	89	111	825	
Québec	1998-1999	408 ^r	1 227 ^r	570 ^r	2 205 ^r	0	2	2	2 207 ^r
	1999-2000	379	1 268	570	2 217 ^r	0	0	0	2 217
	2000-2001	312	1 226	597	2 135	1	2	2	2 138
Ontario	1998-1999	332 ^r	1 062 ^r	560 ^r	1 954 ^r	0	2	2	1 956 ^r
	1999-2000	343 ^r	1 132 ^r	589 ^r	2 064 ^r	0	2	2	2 066 ^r
	2000-2001	333	1 120	578	2 031	0	1	1	2 032
Prairies	1998-1999	293 ^r	843 ^r	555 ^r	1 691 ^r	28	123 ^r	151 ^r	1 842 ^r
	1999-2000	290	916	561	1 767	37	149	186	1 953
	2000-2001	278	963	588	1 829	33	134	167	1 996
Pacifique	1998-1999	175 ^r	512 ^r	255	942 ^r	1	2	3	945 ^r
	1999-2000	195	557	241	993 ^r	1	2	3 ^r	996 ^r
	2000-2001	179	590	270	1 039	2	3	5	1 044
Total	1998-1999	1 340^r	4 006^r	2 153^r	7 499^r	56^r	231^r	286^r	7 786^r
	1999-2000	1 350	4 268	2 141	7 759^r	66	270	336^r	8 095
	2000-2001	1 231	4 317	2 202	7 750	56	229	286	8 034

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Le nombre de contrevenants provinciaux et territoriaux englobe les contrevenants dans les établissements provinciaux ou territoriaux ne possédant pas leur propre commission des libérations conditionnelles et qui sont sous la surveillance du Service correctionnel Canada.

Tableau 38

Taux d'octroi, selon le type de libération par la Commission nationale des libérations conditionnelles, 1998-1999 à 2000-2001

Type de libération	Contrevenants fédéraux		
	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Permission de sortir avec surveillance			
Accordée	420	461	448
Refusée	84	127	109
Taux d'octroi (%)	83,3	78,4	80,4
Permission de sortir sans surveillance			
Accordée	439	515	485
Refusée	226	190	180
Taux d'octroi (%)	66,0	73,0	72,9
Semi-liberté			
Accordée	3 801 ^r	3 838	3 459
Refusée ^r	1 299 ^r	1 470	1 354
Taux d'octroi (%)	74,5	72,3	71,9
Libération conditionnelle totale			
Accordée	2 116 ^r	2 169	1 810
Refusée	2 727 ^r	2 791	2 446
Taux d'octroi (%)	43,7	43,7	42,5
	Contrevenants provinciaux et territoriaux		
Semi-liberté			
Accordée	265	286	220
Refusée	145 ^r	90	91
Taux d'octroi (%)	64,6	76,1	70,7
Libération conditionnelle totale			
Accordée	440 ^r	416	339
Refusée	265 ^r	268	231
Taux d'octroi (%)	62,4	60,8	59,5

Tableau 39

Résultat fédéral¹ des contrevenants libérés par la Commission nationale des libérations conditionnelles, selon le type de libération, 1998-1999 à 2000-2001

Résultat	Semi-liberté					
	1998-1999		1999-2000		2000-2001	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Achèvement	2 895 ^r	83	3 125 ^r	81	2 900	83
Révocation pour violation des conditions	365 ^r	10	459 ^r	12	423	12
Révocation pour infraction						
Sans violence	210 ^r	6	218 ^r	6	159	5
Avec violence	32 ^r	1	48 ^r	1	25	1
Total des révocations pour infraction	242 ^r	7	266 ^r	7	184	5
Total	3 502^r	100	3 850	100	3 507	100
	Libération conditionnelle totale ²					
Achèvement	1 165 ^r	72	1 224 ^r	72	1 333	74
Révocation pour violation des conditions	232 ^r	14	235 ^r	14	288	16
Révocation pour infraction						
Sans violence	191 ^r	12	193 ^r	11	150	8
Avec violence	31 ^r	2	37 ^r	2	25	1
Total des révocations pour infraction	222 ^r	14	230 ^r	14	175	10
Total	1 619^r	100	1 689	100	1 796	100
	Libérations d'office					
Achèvement	2 941 ^r	60	2 795 ^r	58	2 926	59
Révocation pour violation des conditions	1 236 ^r	25	1 276 ^r	26	1 325	27
Révocation pour infraction						
Sans violence	568 ^r	12	621 ^r	13	577	12
Avec violence	136 ^r	3	150 ^r	3	135	3
Total des révocations pour infraction	704 ^r	14	771 ^r	16	712	14
Total	4 881^r	100	4 842^r	100	4 963	100

Notes : Les chiffres ayant été arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre au total indiqué.

Les chiffres subissent une mise à jour à tous les ans, conséquemment, ils peuvent varier des publications précédentes.

Un contrevenant n'entre pas dans la catégorie «révocation» tant qu'il n'est pas reconnu coupable.

¹ Les résultats présentés ne correspondent qu'à ceux pour lesquels la libération conditionnelle s'est terminée pendant l'année de référence.

² Le résultat de la libération conditionnelle totale ne comprend que les peines déterminées.

Tableau 40

Résultat provincial et territorial¹ des contrevenants libérés par la Commission nationale des libérations conditionnelles, selon le type de libération, 1998-1999 à 2000-2001

Résultat	Semi-liberté					
	1998-1999		1999-2000		2000-2001	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Achèvement	166	79	224	79	178	76
Révocation pour violation des conditions	32	15	51	18	54	23
Révocation pour infraction						
Sans violence	11 ^r	5	9 ^r	3	3	1
Avec violence	1	0	1 ^r	0	0	0
Total des revocations pour infraction	12 ^r	6	10 ^r	4	3	1
Total	210^r	100	285	100	235	100
	Libération conditionnelle totale					
Achèvement	251 ^r	83	343 ^r	84	299	78
Révocation pour violation des conditions	42 ^r	14	52	13	75	20
Révocation pour infraction						
Sans violence	10 ^r	3	12	3	5	1
Avec violence	1	0	3	1	2	1
Total des revocations pour infraction	11 ^r	4	15	4	7	2
Total	304^r	100	410	100	381	100

Note : Les chiffres ayant été arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre au total.

¹ Le résultat présenté ne correspond qu'à ceux pour lesquels la libération conditionnelle s'est terminée pendant l'année de référence.

Tableau 41

Assignation à la résidence¹ rendue par la Commission nationale des libérations conditionnelles dans les cas de libération d'office, 1998-1999 à 2000-2001

Année	Pré-libératoire			Post-libératoire		
	Imposée	Détention	Annulée	Imposée	Prolongée	Éliminée
	nombre					
1998-1999	884	49	3	12	11	67
1999-2000	847 ^r	22	3	14	21	60
2000-2001	885	32	3	17	12 ^r	50

¹ Une assignation à la résidence est une condition de la libération conditionnelle qui exige du libéré conditionnel qu'il habite dans une maison de transition.

Tableau 42

Assignation à la résidence¹ rendue par la Commission nationale des libérations conditionnelles dans les cas de libération conditionnelle totale, 1998-1999 à 2000-2001

Année	Pré-libératoire		Post-libératoire		
	Imposée	Annulée	Imposée	Prolongée	Éliminée
	nombre				
1998-1999	301 ^r	6	54	72	66 ^r
1999-2000	319 ^r	3	70	48	48
2000-2001	285	5	69	67	55

¹ Une assignation à la résidence est une condition de la libération conditionnelle qui exige du libéré conditionnel qu'il habite dans une maison de transition.

Appendix A

Estimations de la population selon le sexe, au 1^{er} juillet, 1998 à 2000

Province ou territoire	Sexe	Population adulte			Population totale		
		1998	1999	2000	1998	1999	2000
milliers							
Terre-Neuve-et-Labrador	T.	419,0	418,8	419,4	545,3	540,7	537,2
	M.	206,0	205,6	205,8	270,6	268,0	266,2
	F.	213,0	213,1	213,6	274,7	272,7	271,1
Île-du-Prince-Édouard	T.	102,5	103,6	104,5	136,9	137,6	138,1
	M.	49,8	50,3	50,7	67,3	67,6	67,7
	F.	52,7	53,3	53,9	69,6	70,0	70,3
Nouvelle-Écosse	T.	720,8	727,0	731,2	936,1	939,7	941,2
	M.	348,7	351,8	353,3	459,0	460,9	461,1
	F.	372,1	375,2	377,9	477,1	478,9	480,1
Nouveau-Brunswick	T.	581,7	585,1	588,5	753,3	754,4	755,3
	M.	285,0	286,5	288,3	373,3	373,5	373,9
	F.	296,7	298,6	300,1	380,1	380,9	381,4
Québec	T.	5 679,7	5 730,7	5 779,7	7 323,6	7 349,7	7 377,7
	M.	2 771,9	2 798,3	2 823,4	3 613,1	3 626,2	3 639,9
	F.	2 907,8	2 932,4	2 956,4	3 710,5	3 723,5	3 737,8
Ontario	T.	8 666,1	8 796,1	8 946,4	11 387,3	11 522,7	11 685,3
	M.	4 218,8	4 283,4	4 358,7	5 615,6	5 682,7	5 764,5
	F.	4 447,2	4 512,7	4 587,6	5 771,7	5 840,0	5 920,8
Manitoba	T.	846,6	852,1	856,8	1 137,9	1 142,4	1 146,0
	M.	414,7	417,6	419,8	564,1	566,5	568,2
	F.	431,9	434,5	437,0	573,8	575,9	577,8
Saskatchewan	T.	749,1	753,2	754,0	1 024,9	1 025,5	1 022,0
	M.	368,4	370,5	370,6	509,5	509,6	507,4
	F.	380,7	382,7	383,3	515,4	515,9	514,6
Alberta	T.	2 146,0	2 197,1	2 246,1	2 906,8	2 959,5	3 009,2
	M.	1 076,1	1 102,6	1 126,8	1 466,6	1 494,0	1 518,7
	F.	1 069,9	1 094,4	1 119,3	1 440,2	1 465,5	1 490,6
Colombie-Britannique	T.	3 086,0	3 123,8	3 162,7	3 997,1	4 028,1	4 058,8
	M.	1 520,3	2 001,6	1 555,4	1 988,2	2 001,6	2 015,6
	F.	1 565,7	2 026,5	1 607,3	2 008,9	2 026,5	2 043,3
Yukon	T.	23,0	22,8	22,6	31,5	31,0	30,6
	M.	11,9	11,7	11,6	16,4	16,0	15,8
	F.	11,1	11,0	11,0	15,1	15,0	14,8
Territoires du Nord-Ouest	T.	42,7	27,8	27,9	67,5	41,0	40,9
	M.	22,4	14,5	14,5	35,2	21,2	21,1
	F.	20,3	13,4	13,4	32,3	19,8	19,8
Nunavut	T.	14,9	15,2	15,6	...	26,9	27,4
	M.	7,9	8,1	8,2	...	14,1	14,3
	F.	7,0	7,2	7,4	...	12,8	13,1
Canada	T.	23 063,1	23 353,3	23 655,3	30 248,2	30 499,2	30 769,7
	M.	11 294,1	11 438,0	11 587,2	14 978,9	15 101,9	15 234,3
	F.	11 769,0	11 915,3	12 068,1	15 269,3	15 397,3	15 535,3

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Source : Statistique Canada, Direction de la statistique démographique et du recensement. Division de la démographie.

Appendix B

Répartition de la population adulte, selon l'âge et le sexe, au 1^{er} juillet 2000

Province ou territoire	Sexe	Âge									Total
		18	19	20 - 24	25 - 29	30 - 34	35 - 39	40 - 44	45 - 49	50 ans et plus	
milliers											
Terre-Neuve-et-Labrador	T.	8,3	8,2	38,7	37,0	39,5	44,7	45,5	44,5	153,0	419,4
	M.	4,2	4,1	19,6	18,8	19,3	21,9	22,5	22,2	73,2	205,8
	F.	4,1	4,1	19,1	18,2	20,2	22,8	23,0	22,4	79,8	213,6
Île-du-Prince-Édouard	T.	2,1	2,0	9,5	9,0	9,1	11,3	10,9	10,1	40,5	104,5
	M.	1,0	1,0	4,8	4,5	4,6	5,6	5,4	5,0	18,8	50,7
	F.	1,0	1,0	4,7	4,5	4,6	5,7	5,5	5,1	21,7	53,9
Nouvelle-Écosse	T.	12,7	12,8	62,7	63,3	66,8	80,9	79,0	71,5	281,6	731,2
	M.	6,4	6,4	31,7	31,2	33,0	40,2	39,2	35,4	129,8	353,3
	F.	6,2	6,4	31,1	32,0	33,8	40,7	39,8	36,1	151,8	377,9
Nouveau-Brunswick	T.	10,3	10,4	51,8	53,2	54,2	64,0	63,0	59,4	222,2	588,5
	M.	5,4	5,3	26,6	26,8	27,4	32,2	31,6	29,6	103,2	288,3
	F.	5,0	5,0	25,1	26,3	26,8	31,8	31,4	29,8	119,0	300,1
Québec	T.	97,5	102,4	506,6	479,7	523,5	642,4	648,6	581,2	2 197,8	5 779,7
	M.	50,1	52,5	259,7	245,6	267,9	327,3	325,9	290,1	1 004,3	2 823,4
	F.	47,3	49,9	246,9	234,1	255,6	315,1	322,7	291,2	1 193,5	2 956,4
Ontario	T.	151,4	154,2	763,7	816,9	902,0	1 052,7	973,2	851,1	3 281,1	8 946,4
	M.	77,6	78,9	388,9	409,7	451,3	528,3	483,4	420,0	1 520,6	4 358,7
	F.	73,7	75,2	374,8	407,3	450,7	524,4	489,9	431,0	1 760,4	4 587,6
Manitoba	T.	16,0	15,9	77,9	78,9	78,7	92,2	90,2	81,3	325,6	856,8
	M.	8,2	8,2	39,7	40,6	40,2	46,9	45,4	40,4	150,2	419,8
	F.	7,8	7,7	38,2	38,4	38,5	45,3	44,8	40,9	175,4	437,0
Saskatchewan	T.	15,5	15,5	73,9	65,6	64,3	78,5	79,3	70,5	290,7	754,0
	M.	8,1	8,1	38,0	33,0	32,4	39,4	40,2	36,0	135,5	370,6
	F.	7,5	7,4	35,9	32,7	31,9	39,1	39,2	34,5	155,2	383,3
Alberta	T.	44,1	44,3	224,6	226,5	232,1	266,4	266,2	223,5	718,4	2 246,1
	M.	22,4	22,8	116,3	116,9	119,2	134,6	135,4	115,0	344,2	1 126,8
	F.	21,7	21,6	108,3	109,6	112,9	131,8	130,8	108,5	374,2	1 119,3
Colombie-Britannique	T.	54,5	54,3	268,9	275,7	307,2	353,7	347,3	318,0	1 183,2	3 162,7
	M.	27,9	27,7	136,6	138,1	154,3	177,9	173,1	158,7	561,1	1 555,4
	F.	26,6	26,7	132,3	137,6	152,9	175,8	174,2	159,3	622,1	1 607,3
Yukon	T.	0,4	0,4	1,9	2,1	2,5	3,1	3,0	2,8	6,4	22,6
	M.	0,2	0,2	1,0	1,0	1,2	1,5	1,5	1,4	3,5	11,6
	F.	0,2	0,2	0,9	1,1	1,3	1,6	1,5	1,3	3,0	11,0
Territoires du Nord-Ouest	T.	0,6	0,6	3,2	3,5	3,6	4,0	3,4	2,7	6,2	27,9
	M.	0,3	0,3	1,6	1,7	1,8	2,1	1,8	1,5	3,3	14,5
	F.	0,3	0,3	1,6	1,7	1,8	2,0	1,6	1,2	2,9	13,4
Nunavut	T.	0,5	0,5	2,3	2,3	2,4	2,0	1,4	1,3	2,9	15,6
	M.	0,2	0,3	1,2	1,2	1,2	1,1	0,7	0,7	1,6	8,2
	F.	0,2	0,3	1,2	1,1	1,2	0,9	0,6	0,6	1,3	7,4
Canada	T.	413,8	421,5	2 085,9	2 113,8	2 286,0	2 696,0	2 611,0	2 317,9	8 709,5	23 655,3
	M.	212,2	215,9	1 065,8	1 069,1	1 153,9	1 358,9	1 306,1	1 156,0	4 049,4	11 587,2
	F.	201,6	205,6	1 020,1	1 044,6	1 132,0	1 337,1	1 304,9	1 162,0	4 660,1	12 068,1

Note : Les chiffres ayant été arrondis, ils ne correspondent pas exactement aux chiffres de l'annexe A.

Source : Statistique Canada, Direction de la statistique démographique et du recensement, Division de la démographie.

Appendix C

Établissements de détention provinciaux et territoriaux en activité à la fin de l'année, selon la province ou le territoire, 2000-2001

Terre-Neuve-et-Labrador

Bishop's Falls Correctional Centre
 Corner Brook Detention Centre
 Her Majesty's Penitentiary
 Labrador Correctional Centre
 Newfoundland/Labrador CC for Women
 Salmonier Correctional Institution
 St. John's Pre-Trial Detention Centre
 West Coast Correctional Centre

Île-du-Prince-Édouard

Prince Correctional Centre
 Provincial Correctional Centre

Nouvelle-Écosse

Antigonish Correctional Centre
 Cape Breton Correctional Centre
 Colchester Correctional Centre
 Cumberland Correctional Centre
 Halifax Correctional Centre
 Kings Correctional Centre
 Lunenburg Correctional Centre
 Yarmouth Correctional Centre

Nouveau-Brunswick

Bathurst Day Detention Centre
 Dalhousie Provincial Jail
 Madawaska Regional Correctional Centre
 Moncton Detention Centre
 Saint John Regional Correctional Centre

Québec

Centre de détention de Québec
 Établissement d'Amos
 Établissement de Baie-Comeau
 Établissement de détention de Montréal
 Établissement de Chicoutimi
 Établissement d'Havre-Aubert
 Établissement de Hull
 Établissement de New Carlisle
 Établissement de Rimouski
 Établissement de Rivière-des-Prairies
 Établissement de Roberval
 Établissement de St-Jérôme
 Établissement de Sept-Îles
 Établissement de Sherbrooke
 Établissement de Sorel
 Établissement de Trois-Rivières
 Établissement de Valleyfield
 Maison Tanguay

Ontario

Barrie Jail
 Brantford Jail
 Brockville Jail
 Burch Correctional Centre

Ontario – Concluded

Chatham Jail
 Cornwall Jail
 Elgin-Middlesex Detention Centre
 Fort Frances Jail
 Guelph Correctional Centre
 Hamilton-Wentworth Detention Centre
 Kenora Jail
 Lindsay Jail
 Maplehurst Correctional Centre
 Maplehurst Detention Centre
 Metro Toronto East Detention Centre
 Metro Toronto West Detention Centre
 Millbrook Correctional Centre
 Mimico Correctional Centre
 Monteith Correctional Centre
 Monteith Jail
 Niagara Detention Centre
 North Bay Jail
 Northern Treatment Centre
 Ontario Correctional Institute
 Ottawa-Carleton Detention Centre
 Owen Sound Jail
 Parry Sound Jail
 Pembroke Jail
 Peterborough Jail
 Quinte Detention Centre
 Rideau Correctional and Treatment Centre
 Sarnia Jail
 Sault Ste. Marie Jail
 Stratford Jail
 Sudbury Jail
 Thunder Bay Correctional Centre
 Thunder Bay Jail
 Toronto Jail
 Vanier Centre for Women
 Walkerton Jail
 Waterloo Detention Centre
 Wellington Detention Centre
 Whitby Jail
 Windsor Jail

Manitoba

Brandon Correctional Centre
 Dauphin Correctional Centre
 Egg Lake Camp
 Headingley Correctional Centre
 Milner Ridge Correctional Centre
 Portage Correctional Centre
 Winnipeg Remand Centre
 The Pas Correctional Centre

Saskatchewan

Battlefords Community Correctional Centre
 Besnard Lake (Accepts direct admissions)
 Buffalo Narrows Community Correctional Centre
 North Battleford Community Training Residence

Saskatchewan – Concluded

Pine Grove Provincial Correctional Centre
 Prince Albert Community Training Residence
 Prince Albert Correctional Centre
 Regina Community Training Residence #1
 Regina Community Training Residence #2
 Regina Provincial Correctional Centre
 Saskatoon Community Training Residence
 Saskatoon Provincial Correctional Centre

Alberta

Bow River Correctional Centre
 Calgary Correctional Centre
 Calgary Remand Centre
 Edmonton Remand Centre
 Fort Saskatchewan Correctional Centre
 Lethbridge Correctional Centre
 Medicine Hat Remand Centre
 Peace River Correctional Centre
 Red Deer Remand Centre

Colombie-Britannique

Alouette River Correctional Centre
 Bear Creek Camp
 Burnaby Correctional Centre for Women - Secure
 Burnaby Correctional Centre for Women - Open
 Chilliwack CCC
 Ford Mountain Camp
 Fraser Regional Correctional Centre
 Hutda Lake Camp
 Kamloops Regional Correctional Centre
 Mount Thurston Camp
 Nanaimo Correctional Centre
 New Haven Camp
 Prince George Regional Correctional Centre
 Rayleigh Camp
 Stave Lake Camp
 Surrey Pre-Trial Services Centre
 Terrace Community Correctional Centre
 Vancouver Island Regional Correctional Centre
 Vancouver Jail
 Vancouver Pre-Trial Services Centre

Yukon

Whitehorse Correctional Centre

Territoires du Nord-Ouest

South Mackenzie Correctional Centre
 Territorial Women's Correctional Centre
 Yellowknife Correctional Centre

Nunavut

Avviat Camp
 Baffin Correctional Centre
 Kimmirut Camps
 Pangnirtung Camp

Appendix D

Établissements de détention fédéraux en activité à la fin de l'année, selon la province, 2000-2001

Terre-Neuve-et-Labrador

St. John's – CCC

Nouvelle-Écosse

Carlton Centre – CCC
Carleton Centre Annexe
Nova Institution for Women
Springhill Institution

Nouveau-Brunswick

Atlantic (Renous) Institution
Dorchester Institution
Parrrtown Centre
Westmorland Institution

Québec

CCC Hochelaga
CCC Laferrière
CCC Marcel-Caron
CCC Martineau
CCC Ogilvy
CCC Sherbrooke
Centre fédéral de formation
Établissement Archambault
Établissement Cowansville
Établissement Donnacona
Établissement Drummond
Établissement Joliette
Établissement La Macaza
Établissement Leclerc

Québec – fin

Établissement Montée St-François
Établissement Port Cartier
Centre régional de réception
Établissement Ste-Anne-des Plaines

Ontario

Bath Institution
Beaver Creek Institution
Collins Bay Institution
Frontenac Institution
Fenbrook Institution
Grand Valley Institution for Women
Hamilton CCC
Isabel McNeil House (Femmes)
Joyceville Institution
Keele CCC
Kingston Penitentiary
Millhaven Institution
Pittsburgh Institution
Portsmouth CCC
Regional Treatment Centre - Ontario
Warkworth Institution

Manitoba

Osborne CCC
Rockwood Institution
Stony Mountain Institution

Saskatchewan

Oskana CCC
Okimaw Ohci Healing Lodge
Regional Psychiatric Centre (Prairie)
Riverbend Institution
Saskatchewan Penitentiary

ALberta

Bowden Institution
Drumheller Institution
Edmonton Institution
Edmonton Institution for Women
Grande Cache Institution
Grierson Institution
Pe Sakastew Centre

Colombie-Britannique

Elbow Lake Institution
Ferndale Institution
Kent Institution
Matsqui Institution
Mission Institution
Mountain Institution
Regional Health Centre (Pacific)
Sumas CCC
William Head Institution

Méthodologie

Les données résumées dans ces tableaux de données sont extraites de l'Enquête annuelle sur les services correctionnels pour adultes (SCA) réalisée selon l'exercice financier (du 1^{er} avril au 31 mars). L'enquête recueille des données agrégées sur le nombre de cas et les caractéristiques des cas pour les délinquants adultes relevant des organismes correctionnels provinciaux/territoriaux et fédéraux du Canada. Les données sur les dépenses de fonctionnement et le personnel sont aussi recueillies selon l'exercice au moyen de l'enquête SCA sur les ressources et les dépenses du personnel (RDP). Il importe de mentionner que les données sur les dépenses qui sont déclarées ne comprennent pas les «frais d'immobilisation» (par exemple : les coûts de construction des établissements) qui sont engagés en sus des coûts opérationnels quotidiens. Les données des deux enquêtes sont recueillies au moyen de questionnaires papier qui sont envoyés aux organismes provinciaux/territoriaux et fédéraux responsables de l'administration des services correctionnels. Compte tenu de la nature agrégée de l'enquête, l'analyse des données comporte plusieurs limites. Par exemple, comme les divers secteurs de compétence déclarent les médianes et les moyennes en se fondant sur leurs micro-données respectives, il n'est pas possible de calculer des médianes globales pour divers éléments d'information. En outre, l'établissement de tableaux croisés des éléments d'information étant restreint aux catégories de données agrégées de l'enquête, on ne peut examiner les caractéristiques de certains types de délinquants, ce qui limite les niveaux de détail de l'analyse des données.

Glossaire

Accusations multiples (AM) – Si le contrevenant est accusé et reconnu coupable de plus d'une infraction, chaque accusation est comptée et reportée à l'Enquête sur les services correctionnels pour adultes.

Admissions – Les données sur les admissions montrent et mesurent l'évolution du nombre de cas des organismes correctionnels d'une année à l'autre. Ces données ne donnent pas une indication exacte du nombre d'individus qui relèvent des services correctionnels, car il se peut qu'une personne soit comptée plusieurs fois dans les données d'admissions. L'Enquête sur les services correctionnels pour adultes recueille les renseignements suivants sur les personnes qui sont admises en détention : la durée de la peine/type de décision; l'âge et le sexe du contrevenant; l'origine ethnique du contrevenant (c.-à-d. Autochtone/non-Autochtone); et l'infraction pour laquelle le contrevenant a été condamné.

Adultes accusés – Désigne le nombre de personnes accusées par la police par rapport avec une affaire précisée. Si la personne est accusée de plus d'une infraction, on applique la règle de l'infraction la plus grave, c'est-à-dire qu'on consigne l'infraction la plus grave.

Affaires déclarées – Lorsqu'un crime est rapporté à la police par un citoyen, l'affaire est consignée comme une affaire «déclarée». La police procède alors à une enquête préliminaire pour déterminer la validité du rapport. En outre, les affaires «déclarées» comprennent celles qui sont découvertes par la police elle-même.

Affaires liées à des infractions aux autres lois fédérales – Ces affaires concernent les infractions prévues par les lois fédérales autres qu'au Code criminel, à la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* et à la *Loi sur les aliments et drogues*. Près de la moitié des affaires dans cette catégorie se rapportent à des infractions à la *Loi sur la marine marchande du Canada*, à la *Loi sur l'immigration*, à la *Loi sur les douanes*, à la *Loi sur l'accise* et à la *Loi sur la faillite*.

Affaires relatives à d'autres infractions prévues par le Code criminel – Ces affaires ont trait aux infractions qui ne sont pas considérées comme des crimes de violence ou des crimes contre les biens (à l'exception des infractions aux règlements de la circulation). Ce sont, par exemple, le méfait, la violation des conditions de la liberté sous caution, les crimes contre l'ordre public, le crime d'incendie, la prostitution et les infractions relatives aux armes offensives.

Âge – Âge de la personne au moment de l'admission à un établissement de détention.

Autres genres de détention temporaire – Désigne les détenus qui n'ont reçu ni sentence, ni prévention. Il s'agit habituellement de personnes détenues en vertu de la *Loi sur l'immigration* ou admises suite à la suspension de la libération conditionnelle.

Capacité – Désigne la capacité prévue lors de la construction de l'établissement. Désigne la **capacité opérationnelle** désigne le nombre de détenus que l'établissement peut contenir dans des circonstances normales. La **capacité spéciale** est destinée à des usages tels que les cas de maladie, de discipline, de protection, etc. Comprend la ségrégation disciplinaire, les cellules médicales et les lits pour soins médicaux.

Compte inscrit au registre – Désigne le nombre de détenus qui sont inscrits au registre de l'établissement. Il se peut qu'un certain nombre de détenus soient temporairement en liberté pour des raisons médicales, en permission de sortir, en semi-liberté ou en liberté illégale de l'établissement.

Comptes quotidiens moyens – Étant donné que le nombre de contrevenants dans la population correctionnelle varie d'une journée à l'autre (car des détenus sont mis en liberté et d'autres contrevenants sont incarcérés), les autorités correctionnelles procèdent à des comptes quotidiens des détenus confiés à leur garde. Les comptes représentent le nombre de détenus présents dans les établissements à un moment donné, et ils fournissent les chiffres de la population quotidienne moyenne dans les établissements de détention. Les autres données recueillies parallèlement aux comptes par l'Enquête sur les services correctionnels pour adultes portent sur le statut du détenu (prévenu/condamné/autre).

Compte réel – Désigne le compte quotidien moyen de contrevenants qui doivent, en vertu de la loi, être détenus dans un établissement et qui sont présents au moment où le compte est effectué.

Condamnation à l'emprisonnement avec sursis – Une disposition importante de la loi prévoit la création d'une nouvelle solution de rechange à l'incarcération, appelée condamnation avec sursis et purgée en milieu communautaire. S'il est satisfait à certains critères juridiques, un juge peut imposer une peine d'emprisonnement avec sursis à un contrevenant qui, autrement, aurait été envoyé en prison. Selon

les conditions de la condamnation avec sursis, le contrevenant purgera la peine d'emprisonnement dans la collectivité, pourvu qu'il respecte les conditions imposées par le tribunal dans l'ordonnance de condamnation avec sursis. Si le contrevenant enfreint ces conditions, il peut être envoyé en prison pour purger le reste de cette peine.

Décision – Sentence prononcée par un tribunal dans les cas où une personne est trouvée coupable d'une infraction.

Décision la plus sévère (DPS) – Lorsque le contrevenant reçoit plus d'une condamnation, l'infraction qui entraîne la plus longue peine, déterminée au *Code criminel*, est imposée et celle-ci est reportée à l'Enquête sur les services correctionnels pour adultes.

Dollars constants – Montants en dollars calculés annuellement et rajustés pour tenir compte de l'inflation, de sorte que les montants annuels sont directement comparables.

Durée du séjour en jours – Désigne le calcul que l'on fait en multipliant le compte quotidien moyen réel pour chaque secteur de compétence par le nombre de jours pour l'année, afin d'obtenir la durée totale de la détention.

Durée totale de la peine – C'est-à-dire la somme de toutes les peines consécutives infligées.

Évasion – Inclut les évasions d'une garde légale ou en liberté avant l'expiration d'une période d'emprisonnement.

Évasion d'un niveau de sécurité multi-sécuritaire maximale – Par évasion on entend le départ illicite d'un établissement à niveau multi-sécuritaire ou maximal ou de sa propriété.

Évasion d'un niveau de sécurité moyen – Par évasion on entend le départ illicite d'un établissement à sécurité moyen ou de sa propriété.

Évasion d'un niveau de sécurité minimal – Le départ non autorisé d'un détenu d'un établissement à sécurité minimale.

Infraction la plus grave (IPG) – Cette mesure est fondée sur l'Enquête de la déclaration uniforme de la criminalité, qui définit une affaire selon la règle de l'infraction la plus grave de l'affaire. Aux fins de l'Enquête sur les services correctionnels pour adultes on applique la même règle pour déterminer l'infraction la plus grave pour laquelle le contrevenant a été incarcéré. Par exemple, si le contrevenant a reçu une sentence pour plus d'une infraction, l'infraction la plus grave est comptée.

Libération d'office – Le contrevenant fédéral est éligible de faire une demande à la libération conditionnelle après avoir purgé le tiers de sa peine. Plusieurs contrevenants fédéraux à qui n'obtiennent pas la libération conditionnelle doivent être libérés dans la communauté après avoir purgé deux tiers de la peine. Ce processus est connu sous le nom de libération d'office.

Libération sous condition – La planification de la mise en liberté et de la réinsertion sociale progressive des détenus grâce à des mécanismes de mise en liberté comme la semi-liberté, la libération conditionnelle totale, les permissions de sortir et la mise en liberté d'office.

Mandat de dépôt – Désigne le document légal spécifiant la manière dont le contrevenant doit être traité à son admission comme condamné en détention provinciale/territoriale et fédérale.

Médiane – La médiane représente le point central lorsque les valeurs sont placées par ordre de grandeur, la moitié des valeurs étant inférieure à la médiane et la moitié y étant supérieure.

Mesures de rechange – Désigne des programmes formalisés, autres que des procédures judiciaires, conçus pour équilibrer le droit de la société à la protection et les besoins des adultes aux prises avec la justice.

Mise en liberté provisoire par voie judiciaire – Mise en liberté dans la collectivité d'un détenu en attente d'une nouvelle comparution en cour.

Nombre total de jours passés en détention – On calcule le nombre total de jours passés en détention en multipliant le compte réel quotidien moyen pour chaque secteur de compétence par le nombre de jours que compte l'exercice financier en question.

Ordonnance de dédommagement – Une condition enjoignant le contrevenant d'indemniser la victime pour les blessures, les pertes ou dommages à la propriété en résultat de l'infraction.

Ordonnance de services communautaires (OSC) – Une ordonnance du tribunal qui permet aux contrevenants d'effectuer un certain nombre d'heures de travail ou service bénévole au profit de la collectivité.

Par habitant – Désigne le calcul que l'on fait en divisant des dépenses par le nombre d'habitants, afin d'obtenir le coût d'habitation des contrevenants en détention imputé à chaque Canadien.

Prévenus – Désigne une personne pour laquelle le tribunal a ordonné le placement sous garde en attendant une nouvelle comparution en cour. Ces personnes, dont la peine n'a pas été déterminée, peuvent être détenues pour plusieurs raisons (p. ex., on craint qu'elles ne se présenteraient pas à leur date de comparution prévue, elles représentent un danger pour elles-mêmes et pour les autres, il y a un risque de récidive).

Probation – Les ordonnances de probation sont des décisions imposées par le tribunal qui ne comportent pas un placement sous garde. Le contrevenant est remis en liberté sous la surveillance d'un agent de probation. Il demeurera en liberté à la condition qu'il se comporte de la façon que lui indique son agent de probation.

Révocation – Lorsque le contrevenant en libération conditionnelle ou d'office est réincarcéré pour une peine d'emprisonnement supplémentaire après avoir commis et accusé d'une infraction durant la période de liberté.